

Contents.—Matières.

PROSE.	page.
1. Cruelties committed by the French at Lyons. - -	191
2. Notes intéressantes sur l'Isle de Corse, - - -	193
3. Some account of the mahômitan mosques &c. - -	197
4. Institutions politiques, - - - - -	202
5. Last moment of Philip Egalité, - - - - -	208
6. Abregé de la défense des droits des femmes, - -	210
7. The Drone—on lying, - - - - -	214
8. Connoissance que les anciens avoient de l'Inde, -	216
9. Ecclesiastical State and Inhabitants of Rome, -	221
10. Memoire sur la nouvelle planete Ouranus, ou Geor- gium sidus. - - - - -	226

POETRY.

On Man, - - - - -	231
The Dram-Drinker,—a fragment. - - - - -	333

CHRONICLE.

Trial of the late Queen of France, concluded, -	234
Successes in the West Indies—Quebec Gazette ex- traordinary. - - - - -	244

PROVINCIAL REGISTER.

Proceedings of the House of Assembly, - -	244
List of Bills passed, - - - - -	248
Prorogation of the Legislative Council and Assemb.	250
Appointments, - - - - -	id.
Court of Oyer and Terminer, at Québec, - - -	252
Deaths, briths, arrivals, &c.	
State of Barometer & Thermometer (<i>behind title page.</i>)	

*State of the Barometer in inches and decimals, and of
Farenheit's Thermometer, at Quebec, for the Month
of May 1794.*

Etat du Barometre en pouces et decimes & du Thermom. de Farenheit en Mai.

<i>Days.</i>	<i>Barometr. IX.</i>	<i>Thermom. III.</i>	<i>Winds. IX.</i>	<i>Weather.</i>
1	30.—	47	E	flving clouds.
2	30.0	59	W.	fine.
3	29.91	0 74	S.W.	cloudy.
S 4	29.78	0 60	S.W.	showers.
5	29.9	3 50	E.	clear.
6	29.98	7 46	E.	cloudy, strong gale.
7	29.88	4 44	E.	rain.
8	29.7	4 52	S.W.	cloudy.
9	29.6	12 55	W.	clear.
10	29.9	50 57	E.	rain.
S 11	29.9:	00 53	S.W.	cloudy, p. m. rain, wind E.
12	0.1	1 00	N.E.	clear.
13	30.—	55 54	E.	continued rain.
14	29.86	9 71	N.W.	clear.
15	29.70	59 59	S.E.	ditto. p. m. rain.
16	29.75	32 62	W.	ditto.
17	30.1	41 49	E.	cloudy.
S 18	30.45	6 57	W.	fine.
19	30.11	50 64	W.	cloudy.
20	30.11	1 75	W.	fine.
21	30.1	60 70	N.E.	rain.
22	29.7	0 76	S.W.	fine.
23	29.88	8 79	W.	ditto.
24	29.88	60 71	N.E.	ditto.
S 25	29.88	55 73	N.E.	ditto.
26	29.88	11 64	S.E.	cloudy.
27	29.88	60 71	S.E.	ditto.
28	29.88	60 68	E.	ditto. fresh gale.
29	30.06	61 73	E.	ditto. ditto.
30	30.1	70 85	W.	fine.
31	30.—	71 91	S.	cloudy.

N. B. *The Barometer and winds observed at 9 o'clock in the morning,
The Thermometer at 9 in the morning and three in the afternoon.*

N. B. *Le Barometre et les vents ont été observés à 9 heures du matin.
Le Thermometre à 9 heures du matin et 3 heures après midi.*



THE QUEBEC MAGAZINE

FOR MAY 1794.



Account of the cruelties committed by the French at Lyons, after it fell into the hands of the the Republican party, in a letter from one of the proscribed inhabitants of that City, dated Lausanne, Nov. 24, 1793.

“THE number of the persons imprisoned at Lyons, amounts to about six thousand. I shall at present only name you the Constitutional curate Charette, from whom they have taken 5000 livres in specie, whose house they have pillaged, and from whom they endeavour to wrest the confession where his vicar Philippon, condemned to be shot, rests concealed; La Sauffe, an Episcopal vicar, for having accompanied Chaltier to the place of execution; De Castillon, cannon of St. Just; Orfel, the worthy father of the poor, and the persecuted priests; the widow Gagnieres, so commendable for her zeal and intrepid conduct; and Durand, curate of St. Thomas, and his vicars, &c.

Those who have not carried arms against the Anarchists, are, it seems, to lose their fortunes only, not their lives; among these are some of the richest inhabitants, viz. Mr. Tolozon; Imbert Colomier; de Vay, formerly Prevot de Marcandi; de Savy, *ci-devant* Advocate General at the Cour des Mon noyes; Gabet, Director of the Mint; Flachon; Jourgon de Maison forte; de la Jammariere; Auriel; Tabarand, Post Director; de Montvert, formerly an officer in the army; Giraud de St. Try; Pofui de Verneaux; Bourlior de Parigny; Bottu de la Balmondier; Trollier de Fetan; Charrier de Grigny, Captain in the French Guards; the wealthy Vincent, who had sent all his money to England and Holland, and has been forced by the Commissioners to give up all his bonds, notes, &c. Vitet, *ci-devant* Mayor, and Deputy to the Convention, and Parisse, ex-constituent of the left side of the Assembly, viz. the Jacobin party, &c. &c. &c.

“Several of the wretched prisoners have found means to escape through the subterraneous passages under the Town house, and to gain Switzerland. Besides, a few others are just arrived, Messrs. Jentet, Boux, Commander of a battalion, and Tolozon de Montfort, who has fled to the High Bailiff of Beaumont, after having stolen through the Mountains in the disguise of a peasant.

“On the 6th instant, 70 peasants were guillotined at Lyons; on the 7th
Vol. IV. C c three;

three; and on the next day as many. From 10 to 30, more or less, were daily shot to death; all met their fate with that cool, exalted courage, which religion, and the consciousness of suffering for a good cause, are alone able to inspire. Their last words were uniformly, "I die for my God, my Country, and my King."

"Among the persons *guillotined*, deserving to be distinguished, are, Mr. Fieuret, Justice of the Peace; Saure de Montalant, formerly Attorney General; Delchamps, ex-constituent of the right or Aristocratic side; du Tronly de Montbrison, &c. &c.—and among those who have been shot to death are M. de Clermont Tonnerre; the gallant and honest Servan; le Castillon, an officer native of Provence; Fay de Sathonay, member of the Parliament of Paris, &c. &c.

"The young, charming, and tender wife of M. Loyer accompanied her husband to the place of execution, and there harangued the soldiers and the people with a courage and sensibility which moved every heart but that of a Jacobin. "It was I." she exclaimed, "who solicited, and prompted my husband to take up arms—Death is all I ask of you, I alone am guilty—Save him."—Saying this, she covered with her body, that of her husband, and bathed him with her tears, but all in vain. The savage Regicides threw her down from the scaffold, and murdered her husband. Arrived at her house, she destroyed herself in a fit of despair. The wife of M. Saure also destroyed herself in the Rhone, on the very same day her husband was executed.

"The conduct of M. Cudel de Montcoulon, a young man of twenty years of age, and nephew of M. de Pressly, deserves the highest praise, and forced even his ferocious assassins to admire his courage. Fired with the sublimest enthusiasm, he mounted the scaffold and addressed himself to the soldiers and the people, in the following simple and energetic speech. 'How sweet, how consoling it is to die for our God, and our King—I love my King—I have taken up arms for my King—you are to have a King.'

A few less respectable people, who among the first Revolutionists acted a distinguished part, have shared the fate of those illustrious victims; but the sensations which their sufferings excite, are widely different from those which are roused by the fate of the latter. Among them are Milanois, an Ex-Constituent of the left side: the Curate Servier, Ex-President of the Central Club; Privat, &c. &c. who have been *guillotined*.—Abbe Rufus, Curate of St. Polycarpe, and author of several Treatises on Agriculture, who, during the siege, was killed in his bed, by the bursting of a bomb.

"All kind of religious worship is abolished. The churches are changed into stables and barracks. Joly-Ciere, Curate of St. Nizier, in his last sermon informed his parishioners, that for the future no public worship could be permitted, and that knowing the catechism was sufficient. This detestable Priest fled during the siege to Dubois-Crance, re-entered the town with him, and has just placed the bust of the infamous Chatier on the altar of his church.

"All the accounts which the newspapers have given of the festival celebrated in honour of this *ci-devant* School-master are erroneous. The following is an authentic description of this farce:

"On the 12th inst. all the Constituted Authorities, the Revolutionary Tribunal, the Troops of the Line, &c. &c. repaired with an Ass to the Town-house. There this animal was decked with the Stole, and all the other

ther superb sacerdotal ornaments, which the Count de Maubourg had made a present of to the Cathedral. On his head was put the beautiful Mitre of the Bishop Lamourette; on his back were tied the holy vessels, and to his tail a mass-book. He was decorated with this inscription "*Reste de fanatisme.*"—Remains of Fanaticism! Thus equipped, the Afs was led in procession through the whole town, preceded by the Department, and a detachment of horse, and followed by a band of music, and some infantry. By his side marched two Sans-Culottes, holding a calix (sacred cup) out of which the animal drank now and then, and two other Sans-Culottes perfumed him with frankincense. The Municipality, the Tribunals, the Clubists, and women clad in white, closed the procession. Having arrived at the Place de Belletour, they piled up Church pictures, books of devotion, bibles, mass-books, and such church ornaments as would fetch no money when exposed to sale, and burnt the afs, books, &c. &c. &c. under the most horrid shouts of "*Vivent les Sans-Culottes.*"

"The demolition of the town advances with incredible rapidity. All the buildings which graced our quays, from the gate of St. Clair to that of Peyrethe on the Rhone, and from the gate of Serin to the Place of Belle-tour on the Saone, are doomed to destruction. The magnificent Place de Belletour is already a heap of ruins. All the houses in the interior of the town, of a splendid or genteel appearance, are to share the same fate, viz. that of Toloson, at the Platre; of Parent, at the Herbiere; of Piron, in the New-stræet, &c. &c. All the inhabitants even women, are compelled to work at these demolitions. A number of young people mix among the demolishers, in order to avoid all suspicion against their *Sans-Culotism*, and above 200 young men have enlisted in the regiment of hussars, who are marching against Toulon, to escape from the *guillotine*.

"Famine begins to be severely felt; provisions of all kind are extremely scarce. The farmers have sown as much corn as possible, that it may not be taken from them at the rate of the *maximum*. All the markets are empty, and the Commissioners sent by the Convention to buy up corn in the country, have run the greatest dangers at Tournes.

"The other neighbouring towns bear the same desolated aspect. The Department is removed to Feurs in the District of Montbrison.—Several distinguished citizens of Montbrison have been executed, and much fear is entertained on account of Messrs. Ponoing, Curaise, Rosiers, Allard, and Maubau, who on the 27th of September were taken prisoners in an action with the banditti.

"There are scarce to be found in the whole town of Lyons six persons who bear the appearance of a *bourgeois*. All are imprisoned, and even the charitable Nuns, who took a particular care of the sick and wounded Republicans, are not excepted from the general doom. The respectable M. de Meaux, *ci-devant* Lieutenant General of Montbrison, after having obtained his liberty at Lyons, has again been thrown in prison in his own country. M. de St. Hilaire pines in the dungeon of Ambert; Bryeres, the Counts of Brioude and Marray, with four Clergymen, are also confined; M. Chalos and his son are condemned to death, but their execution is ordered to be performed at Paris. They have been offered, it is said, to redeem themselves with a sum of 20,000 livres.

"The whole country groans under the curse of revolutionary search war-rants,

rants, by means of which the houses are plundered, and all property destroyed. The spoils are carried off into Auvergne.

"To enter at present into a more minute detail of all the atrocities committed at Lyons, would be too painful a task. I must therefore decline it to day, and refer it to a future time, when I shall have a little more recovered from the torturing sight of the bloody scenes that passed under my eye."

Notes intéressantes sur l'isle de Corse; par M. Perny de Villeneuve, un des astronomes de l'observatoire de Paris.

LA Corse a de bons havres; elle a au nord *Centuri*: à l'ouest *San-Fiorenzo*, *Issola Rosso*, *Calvi*, *Ajaccio*; au sud *Bonifacio*, et à l'est *Porto-Vecchio*, *Bastia* et *Maccinajo*.

Centuri n'est maintenant qu'un petit port dont la situation avantageuse doit engager la nation à le faire élargir. Il peut l'être beaucoup.

San-Fiorenzo est un golfe d'une étendue considérable; il s'avance de 5 milles dans les terres: la mer y est très-profonde. Le golfe est souvent exposé aux houles ou lames de mer, qu'y excite le vent d'ouest. Il a diverses criques ou petites baies qui sont des abris, particulièrement dans la partie tournée vers le sud qui est parfaitement sûre pour les bâtimens. A 3 milles de *San-Fiorenzo*, sous la tour de *Fornalii*, il y a une baie très-estimée: les vaisseaux marchands les plus considérables peuvent y être en parfaite sûreté.

Issola Rossa, petit havre qui a l'avantage d'être très-profond, et qui est défendu par une petite île des vents d'ouest. Ce port est important.

Calvi est un large et excellent port. *Clavier* l'appelle *celeberrimus insulae portus*, le plus fameux port de l'isle.

Ajaccio est un port très-spacieux et commode, avec un bon môle; il est parfaitement sûr. Vis-à-vis du môle est un petit rocher que l'on devoit détruire; la dépense ne seroit pas considérable.

Il y a le long des côtes divers petits havres fort utiles pour recevoir les petits vaisseaux.

Bonifacio est un port fort commode et avantageux pour le commerce. Aussi de tout temps a-t-il été très-fréquenté.

Bastia n'est pas le meilleur port de l'isle. Mais il a un môle très utile et commode pour les petits vaisseaux.

Maccinajo, havre sûr et avantageux pour les bâtimens de légère construction.

Porto-Vecchio se nommoit autrefois le port *Syracusan*. Ce port est un des principaux de l'isle. Il est spacieux; il peut contenir une flotte considérable. Son étendue est d'environ cinq milles en longueur, et d'un mille et demi de large. Sa profondeur est considérable. Il est par sa situation, garanti de la violence des orages. Il y a à l'entrée un rocher fort élevé qui a la forme d'une colonne majestueuse, ce qui le fait découvrir de fort loin. Enfin le port de *Porto Vecchio* doit être compté parmi les ports les plus grands, les plus commodes et le plus sûrs de l'Europe. L'air y est mal-fait à cause des terrains marécageux qui l'environnent; on peut y remédier au moyen des dessèchemens.

On trouve dans cette île, et particulièrement dans la province de Capocorso, beaucoup de tours anciennes, bâties depuis 3 et 4 siècles pour la défense du pays contre les Turcs et les autres pirates. C'est dans cette partie de la Corse, que se trouve un petit village appelé *Tamino*, très-fort par sa situation. Les Génois ont tenté différentes fois de s'en rendre les maîtres, et toujours vainement. Les habitans en sont très-fiers. Ils conservent et montrent comme en triomphe une bombe que l'ennemi jeta sur leur village pour l'obliger à se rendre. Ils l'ont placée dans une niche extérieure de leur église, comme un monument de leur délivrance.

Bastia est la capitale de la Corse. C'est la ville la plus grande et la plus peuplée de l'île. Elle est située sur la pente d'un côteaux: son apparence est fort agréable du côté de la mer. En général, les maisons sont mal bâties, les rues étroites. Les maisons de bon goût sont rares; le château est situé à quelque distance de la ville, dans un terrain appelé *terra nova*: il en est de même de l'église cathédrale qui n'a rien de remarquable.

L'église de St. Jean, qui est située dans la ville, n'est pas sans élégance.

De *Bastia*, allant au sud vers *Aléria*, on trouve une superbe plaine très-bonne pour le pâturage et la culture de toute sorte de grains.

C'est dans cette vaste plaine qu'étoient situées les deux colonies romaines, *Mariana* et *Aléria*, maintenant détruites. On a trouvé dans cette partie de la Corse beaucoup d'antiques, comme bagues, cachets, pierres précieuses gravées. On y aperçoit encore quelques vestiges de la ville de *Nicaea*, qu'on prétend avoir été bâtie par les Etrusques: les ruines n'offrent rien de remarquable.

Bonifacio, ville considérable, bien peuplée et bien fortifiée.

Gaccio est la plus belle ville de Corse: elle a de belles rues, des promenades très agréables, une citadelle et un palais où demouroit le gouverneur génois. Ses habitans sont les plus civilisés de l'île.

La province de *Balagna* est la mieux cultivée, et la plus favorisée de la nature, aussi l'appelle-t-on le jardin de la Corse.

San-Fiorenzo est peu considérable et mal fortifié: les marais qui l'avoisinent en rendent le séjour mal-sain.

Corte, ville de Corse, située en partie au pied d'un rocher, et en partie sur la pente, dans une plaine entourée de montagnes d'une hauteur prodigieuse, et au confluent de deux rivières, le *Tavignano* et la *Resonica*. Derrière la ville est située la citadelle, qui est bâtie sur un roc qui domine de toutes parts. On ne peut y arriver qu'en tournoyant, et au plus deux personnes de front: en outre le rocher est environné de précipices. C'est dans cette ville qu'est le palais du général. *Paschal Paoli* y fonda, en 1764, une université qui maintenant n'existe plus. Il est à croire que cette ville fera un jour la capitale de ce département. Sa situation au centre de l'île, le bon air qu'on y respire, tout semble l'annoncer ou le faire prévoir.

Les principaux lacs sont ceux d'*Ino* et de *Creno*, situés sur *Monte Rotondo*. Ceux de *Chiurlina*, ou de *Bigulia* et de *Diana* communiquent avec la mer.

Les principales rivières sont: le *Golo*, qui est large et belle; elle prend sa source du lac *Ino*. Le *Tavignano* est aussi considérable; elle prend sa source au lac *Creno*. La *Resonica*, qui est petite, est remarquable en ce que son eau est limpide et très-agréable à boire. Cette eau est d'une qualité minérale et salutaire. Les cailloux qu'elle roule sont blancs comme de la

la chaux. Le fer y étant trempé devient blanc comme l'argent, et ne peut plus après se rouiller; c'est cette raison qui engage les Corfes à y plonger la platine de leur fusil.

Il y a encore d'autres petites rivières dont voici les noms: la *Prunella*, *Fiummorbo*, *Gravona*, *Valinca*, *Talavo*, *Liamone*.

On trouve dans l'isle beaucoup de sources d'eaux minérales, chaudes et froides.

Les rivières et lacs fournissent très-peu de poissons. On y trouve cependant des truites et des anguilles de grosseur peu ordinaire.

Mais le long des côtes on pêche d'excellens poissons, dont la quantité est telle, qu'outre la consommation de l'isle, on en exporte beaucoup en Italie. Dans différens endroits des côtes, on trouve des lits ou couches d'huîtres remarquables par leur grosseur.

Les Corfes pêchent aussi une grande quantité de corail des trois espèces, le rouge, le blanc et le noir.

Les chevaux, les mulets et les ânes y sont très-petits, mais ils sont agiles et vigoureux.

Le bétail à cornes y est plus grand à proportion que les chevaux: on y voit un très-grand nombre de chèvres qui y broulent les taillis et la broussaille. Le mouton y abonde également; la laine est grossière et noire, beaucoup de brebis ont plus de deux cornes: on en voit qui en ont jusqu'à six.

On trouve beaucoup de bêtes fauves dans les forêts; on voit un animal appelé *Muffoli*, qui ressemble à un cerf; il a les cornes d'un belier, et la peau très-dure; il est extrêmement sauvage, mais facile à apprivoiser; il saute d'un roc à l'autre avec beaucoup d'adresse, et quand il s'est trop élançé et qu'il ne peut se retenir, il se précipite aussi-tôt avec une adresse étonnante sur ses cornes, et ne se fait aucun mal.

L'aigle, le vautour, le ramier, la touterelle, la grive, le merle, et beaucoup d'autres petites espèces. En gibier, il y a des lievres, des perdrix, des faisans, des bécasses, et toutes sortes d'oiseaux d'eau.

On n'y voit point de bêtes vénimeuses, quoiqu'on y trouve des scorpions dont la piqûre n'est point vénimeuse, ainsi que des araignées d'une grosseur peu commune, dont la piqûre irrite et enflamme, mais n'est pas dangereuse.

Les arbres y deviennent très-grands; ceux des forêts ou bois sont d'une grandeur et d'une force étonnante.

Les pins, les chênes et les châtaigniers en sont le principal ornement, les pins ont des tiges d'une prodigieuse élévation, les châtaigniers ont une circonférence et une épaisseur peu ordinaire.

Le chêne-vert, ou *ilex* des anciens, est commun; et donne au paysage un coup-d'œil agréable au milieu de l'hiver.

Le limonier, l'oranger, le figuier et l'amandier y sont très-communs; on y voit peu de noyers. Les pommes, poires, prunes et cerises y sont très-médiocres.

Les grenades y viennent en perfection, ainsi que les figues d'Inde. L'aloës y fleurit comme dans l'orient.

Les montagnes sont couvertes d'arboisiers, comme le fruit en est rouge, c'est fort éclatant et agréable à la vue.

Le mûrier y croît très-bien; le laurier y vient comme dans son vrai climat: l'amandier et le myrthe se trouvent par-tout; le buis est commun. Il vient mieux en Corse que dans nos pays; car dans celui-là il peut être mis au rang des arbres tiges: il y a beaucoup d'ifs.

La Corse produit du froment, de l'orge, du seigle et du millet abondamment; l'avoine n'y vient que difficilement. Les payfans font un pain savoureux avec le millet mêlé avec du seigle. Les châtaignes, comme je l'ai déjà dit, peuvent être comptées dans ce pays comme une espèce de grain, parce que les habitans en tirent un grand avantage. Ils mangent les châtaignes en guise de pain.

L'isle produit une grande quantité de miel.

On trouve en Corse des mines de fer, de plomb, de cuivre, d'argent; son fer est excellent, et peut être comparé à celui d'Espagne.

On y trouve beaucoup de granitz, de porphyre, une grande variété de jaspe, des morceaux de crystal de roche d'un transparent très-net, et si dur, qu'il produit du feu comme le caillou. Il est à cinq faces, comme s'il étoit taillé par un lapidaire: les Corfes en font souvent des pierres à fusil. Près de Baltia, on trouve une sorte de minéral appelé *petra quadrata*, qui a la dureté du marbre, la couleur du fer, la pelanteur du plomb, et auquel on attribue des vertus mytérieuses. En différens endroits de l'isle, on trouve des mines d'alun et de salpêtre.

La plupart des villages corfes sont situés sur les sommets des montagnes de la seconde classe, c'est-à-dire, sur les montagnes qui tiennent le milieu entre les plus grandes et les plus petites. Comme ils sont fort élevés, on a de la peine à les distinguer dans le jour; mais les feux que les bergers allument la nuit éclairent les villages; ce qui en rend l'aspect très-pittoresque.

La Corse a beaucoup de vastes forêts; celle de Vico est la plus grande et la plus considérable, et l'isle peut fournir des bois de construction en assez grande quantité pour entretenir de nombreuses flottes. Son bois a la dureté qu'on n'attendroit pas à une latitude aussi méridionale.

La plupart des montagnes y sont chargées de neige la moitié de l'année.

Le terrain de Corse est favorable au lin, qui y croit abondamment.

Le commerce de Corse peut devenir un jour considérable par ses productions naturelles, telles que les huiles, les vins, le miel, la cire, le sel, les châtaignes, la soie, la poix-résine, le buis, le chêne-vert, le pin, le lin, le porphyre, les marbres de diverses sortes, les cuirs, le fer, le plomb, l'argent, le corail, &c.

Le langage des Corfes est un très-bon italien, légèrement mêlé d'un reste de dialecte des nations barbares, et un peu de génois corrompu, plus pur cependant qu'en plusieurs états d'Italie. Ils réussissent très bien en musique et en poésie; il y en a très-peu qui ne jouent de la citre ou guitare, instrument anciennement usité chez les Maures, qu'ils croient être l'ancienne *cithara*. Le son en est doux, leurs airs sont tendres et d'une belle composition.

Comme leur gros bétail est maigre, ils font peu d'usage des chandelles de suif, et en général ils s'éclairent avec des lampes, parce qu'ils ont de l'huile en abondance. Ils font aussi des bougies.

Les Corfes se servent fort adroitement du fusil; on leur en donne un aussitôt que la nature leur a donné assez de force pour le porter. Comme ils ont beaucoup d'emulation, ils deviennent excellens tireurs: aussi est-il rare qu'avec une seule balle ils manquent leur coup, même à une grande distance et sur un petit objet. On doit être convaincu qu'une armée de Corfes bien disciplinée, qui sait joindre à la bravoure une adresse aussi étonnante, seroit invincible.

Le Corse est armé d'un fusil d'un pistolet et d'un stylet. Il porte un habit court d'une étoffe grossière du pays de couleur obscure, avec la veste et la culotte de même, ou d'un drap de France ou d'Italie pour l'ordinaire écarlate; il a une gibecière pour sa munition, attachée autour du corps par un ceinturon. Dans cette gibecière est la place du stylet, et au côté gauche du ceinturon pend le pistolet, le fusil le jette derrière l'épaule. Il porte des guêtres, comme je l'ai dit à l'article des mœurs, et une sorte de bonnet d'étoffe noire double d'une frise rouge orné et relevé sur le front, par une pièce d'étoffe plus fine, proprement bordée. Ce bonnet est particulier aux Corfes, et très-anciennement usité dans la nation; il a des ailes de chaque côté, et lorsqu'elles sont abattues, il a précisément la forme d'un casque. L'habillement corse est très-bien entendu pour traverser les bois et les montagnes; il donne d'ailleurs au soldat un air dispos et très-militaire.

Les soldats n'ont point d'uniforme, ils n'ont pas non plus de tambour, de trompettes, de fifres, ni d'autres instrumens de musique guerrière. Ils avoient coutume de se servir d'une grande coquille de triton, percée au bout, qui rend un son assez éclatant pour être entendu de loin; mais ils ne s'en servent plus.

Voilà tout ce que l'on fait de ce peuple de héros, qui a tant combattu pour conquérir la liberté, et si souvent répandu son sang pour y parvenir, et qui, par ses actions généreuses et mémorables, méritoit plus que tout autre peuple de l'être. Il faut espérer que les arts et les sciences iront éclairer ce pays, dont la situation avantageuse le doit rendre par la suite un des états le plus florissant de l'Europe. Mais *Paoli* y est; le vœu des bons citoyens sera accompli; il donnera à sa patrie l'énergie qui pourroit lui manquer, et fera tenir à la nation le rang distingué qu'elle doit occuper parmi celles de l'Europe.

Some account of the Mahometan Mosques, and manner of worship, by M. D'OHSSON, Knight of the Royal Order of Wassa, Secretary to the King of Sweden, and formerly Interpreter and Chargé d'affaires at the Court of Constantinople.

ALL the Mussulman temples were formerly known by the general denomination of *Messjid*, which signifies an edifice set apart for adoration. From this word is undoubtedly derived *Mesquita* and *Mosque*, which is used in the languages of Europe. The most considerable of these temples have been since called *Djeamy-Messjid*, or simply, *Djeamy*, the place of the congregation assembled. In short, those which have been built by Monarchs or Princes, and Princesses of their Blood, have been specified under the name of *Djewamiy-Selatin*, which answers to that of basiliks, or Imperial Mosques.

These temples, distinguished thus by their names, are distinguished also by their structure, their extent, and the different religious, civil and political prerogatives annexed to them. They form, therefore, three distinct classes, Imperial Mosques, ordinary Mosques, and the simple *Messjids*.

Imperial Mosques are to be found only in the great cities of the empire, such as Adrianople, Cairo, Damascus, Constantinople, &c. The principal in the capital is that of Saint Sophia; the Greek name of which the Mahometans

Mohometans have preserved, calling it *Aia-Sofa*. Every one knows that Mahomet II. converted this superb building into a Mosque the very same day that he planted his banners on the walls of Constantinople. Since that epocha it has been the cathedral Mosque, or first temple in the Ottoman Empire.

The next in order is the Mosque of the Sultan Ahmed, named so from its founder Ahmed I. It is called also *Alty-Minaretly*, or the Mosque with six minarets, on account of the six turrets with which it is ornamented. Besides these, there are in the capital twelve others of inferior note; most of which have received their names from the Princes or Princesses who founded them. All these edifices are remarkable for their magnificence; as they are almost all built in the middle of a vast court, their whole extent is fully displayed to the eyes of the spectator. Being besides situated on the highest parts of Constantinople, they add much to the grandeur of that view which this city exhibits by its situation alone. Their domes and roofs are covered with lead, like the seraglio, and all other public edifices.

All these Mosques have an equal right to perform divine service on Fridays and the two festivals called *Beyram*; and the ministers who belong to them are distinguished by certain prerogatives. The Sultans have a gallery there, and go to each of them in turn upon Fridays; but in winter they give the preference to that of Saint Sophia, as being nearest the seraglio.

There are reckoned to be more than two hundred Mosques of the second order in Constantinople: the most ancient of these is that of *Arch Djemassy*, in the suburbs of Ghalata. It was erected by Prince *Mesleme*, brother of the Kaliph Suleyman I. when he was besieging Constantinople, in the 98th year of the Hegira, *A. D.* 176. There is still preserved in it an ebony vase, supposed to be that which this Mahometan General used in his military expeditions. This vase is in some measure consecrated by superstition; the ministers of the temple make the vulgar believe that the water which they drink from it has the taste of milk, and the virtue of procuring to women big with child a happy and safe delivery.

The greater part of these temples have a right also to celebrate divine service on Fridays, and the two *Beyrams*; and twice or thrice a year the Sultans go to perform the solemn *Numaz* of the week in some of these Mosques.

Those which do not enjoy the same prerogatives, may acquire them by the establishment of an *Iman Khatib*, by erecting a pulpit for delivering a homily, called *kboutbbe*, and by constructing a gallery for his Highness. It is even permitted to every Mahometan to provide for these foundations, and to secure to the Minister *Khatib* a perpetual income. By this, and by means of the Sovereign's diplomas, the Mosque is raised to the first class, which often happens at Constantinople, as well as in other cities of the empire.

The least considerable temples are those called *Mesjidjids*. They may be accounted public chapels, there being no others in the villages and country towns; there are several of them even in the principle cities. There are reckoned to be three hundred of them in the suburbs of Constantinople. No public service is performed in them on Fridays and on the *Beyrams*. These temples may, however, acquire a perpetuity like common Mosques, together, with a *Khatib* and his pulpit. Pious souls sometimes take upon them this establishment; and the *Mesjidjid* which has had this advantage, is converted then into a *Djcamy*, and is raised to the rank of ordinary Mosques.

We must not here confound with these the temple of Mecca, nor that of Medina, which are both consecrated under the name of *Messjid-Scherif*, holy or sacred temple; their construction is absolutely different from that of other Mosques, and their prerogatives are much superior to those of all the other Mahometan temples.

Such are the principal distinctions between these sacred edifices of Islamisme; to which we may add the number of the minarets with which they are ornamented. The *Messjids* have only one, while Imperial Mosques, and the principal part of those of the second order have two, four, and some even six; most of which terminate in a crescent of copper, or of brass gilded.

Nothing can equal the respect which the Mahometans entertain for these sacred edifices. On this account they never repair them but in cases of the greatest necessity. A temple must absolutely be in danger of tumbling into ruins before it is allowable to pull it down in order to rebuild it. They never permit it to be enlarged, unless it be the only one in the village, and too confined to receive all the inhabitants of the place. Should a neighbouring piece of ground be necessary for its enlargement, then, and in that case only, the law authorises force and constraint to be employed against the proprietor who refuses to sell it at a moderate price.

All these temples are open in the day time. Though the law does not forbid those who are not Mahometans to enter them, no person, however, dare go unto them unless escorted by the *Caims*, who guard them, and who require a fee proportioned to the condition of those who ask this permission. Tributary subjects of the empire seldom testify this curiosity; they are restrained either by prudence or fear, sentiments strongly dictated by that state of absolute and perpetual subjection to which they are reduced by their imperious masters. Europeans, as strangers, may enter them with more freedom, but never during divine service. They are even obliged, as well as the Mahometans, to leave their shoes at the door, or to wear clogs, that they may not dirty the carpets with which the floor of the Mosque is covered. The Mosque of Saint Sophia of the Sultan Suleman, and that called *Eyub*, are those into which strangers find the greatest difficulty to enter, especially if the *Caim-Baschy*, principal keeper, follows the rites of the *Iman-Schafy* which considers the presence of strangers in a Mosque as a profanation. Foreign Ministers generally solicit for a *Fermann* from the Porte, by means of which they may freely visit and enter all the principal Mosques in the empire.

Notwithstanding the great simplicity of these temples, they do not fail, especially the Imperial Mosques, to strike the eye by the immensity of their extent, and the height of their domes. The greater part of them are ornamented with rich pillars of green porphyry, or of marble. All their decorations consist of small silver lamps, and lustres of exquisite workmanship, having, at the end of each of their branches, small chrytal lamps, with pendants shaped like an ostrich egg, upon which are written, in golden letters, a few sentences of the Coran. Some of these Mosques, especially that of the Sultan Mahmed, have also golden lamps, enriched with jewels and precious stones. The walls in general present nothing but inscriptions or tablets, which contain, in large golden letters, the name of God, *Allab*, and those of the prophet, the four first Kaliphs, and of the Imans Hassan and Hussein, children of Aly. Neither image nor figure, nor any representation, either

in painting or sculpture, is to be seen in them; for the law is very rigorous upon that point.

There are three principal objects which, if we may say so, characterise all the Mahometan temples: these are first the altar *Mibrab*, which is a concavity, or kind of niche, six or eight feet high, constructed in the wall down to the foundation, which is destined only for the purpose of pointing out the geographical situation of Mecca. Secondly, the gallery of the *Muezzins*, which is always on the left of the altar. Thirdly, the pulpit *Kurfy* of the *Scheyks*, or preachers; it is raised two or three steps on the right of the altar. In the principal Mosques, which are authorised to have a homily *Kboubte*, delivered in them, besides divine service on Fridays, and the two festivals named the *Beyrams*, there is a second pulpit, called *Minnber*, destined entirely for the minister, or *Kbatib*, who discharges that important function. This pulpit is raised fifteen, twenty, or twenty-three steps, in proportion to the height of the mosque, and is placed at a certain distance from the altar, always to the left. The imperial mosques, and those which the Sultan sometimes honours with his presence, are decorated also with a gallery for the use of his Highness, and the gentlemen in his suite: it is furnished with gilt lattices, and stands on the right of the altar, opposite the *Kbatib's* pulpit.

Neither chairs, benches, nor stools, are to be seen in any Mahometan temple; the use of these would neither be consistent with the manners of the Turkish nation, nor with the nature of their worship, which consists in inclinations of the head, and prostrations. Small and great, all, without distinction, sit upon carpets, or mats, which are spread out on the floors in every season of the year; and, on this account, the Turks never enter a mosque without pulling of their slippers.

Every thing that the law prescribes to preserve corporal purity during prayer, and the details which it gives, respecting whatever may invalidate prayers and purifications, shew with what severity it requires from every Musselman, of every age, condition, and sex, the most profound and respectful recollection, during divine service. For this reason, no Mussulman, in the time of prayer, will dare to turn his head, to look around him, or to speak a single word to any person; unless it be during private prayers, or in the interval between two prayers, repeated at the same time, one canonical, and the other expiatory, for a preceding *namaz* omitted.

The Mahometans never uncover, either in their mosques, or elsewhere; neither in religious worship, nor in civil society. The women when they perform their *namaz* at home, though alone in their apartments, consider it as a duty to take a *sebal*, or veil, with which they cover their heads, in order to appear, according to the spirit of their law, with more decency before the Almighty.

It is only upon extraordinary occasions, on account of fortunate or unfortunate events, or in the excess of his joy or affliction, that a Mussulman takes off his turban, either to give thanks to Heaven or to implore its protection. These examples are even very rare, especially among the great and still more so among princes. The annals of this empire afford only one example; it is that of Selim I. who, after the conquest of Cairo, having, on the Friday following, gone to perform the duty of forenoon prayers in the mosque, pulled off his turban, ordered the rich carpet, which was below his

feet, to be carried away; prostrated himself, with his face towards the east, shedding tears of joy, and returned a thousand thanks to the Eternal, for the brilliant success with which his arms had been crowned.

The principal bale of the Mahometan worship is, the prayer called *Namaz*; which, in some measure, forms the whole Turkish liturgy. The attention of a Mussulman to perform the *Namaz*, at the prescribed hours, equal those sentiments of respect and humility, which religion requires of man, when, by this prayer, he renders that homage to his Creator which is due to him. This *Namaz* is imposed generally, and without distinction, upon all classes in the nation, by the most absolute precepts of the Coran; it is renewed several times a day, at different seasons of the year, and on certain events in human life. It is composed of several *rikaths*, which consist in various attitudes, accompanied with inclinations of the body, and prostrations; during which they recite hymns and prayers, dictated and regulated by their religion. Mohammed prescribed all these attitudes, as well as the practice of ablution, as they were taught him by the angel Gabriel, in a grotto of the mountain Hira. He imprinted also, a character of sanctity on the *Namaz*, which is always uniform, whether one performs it in public or in private. There is no difference, but in the number of the *rikaths*, which varies according to the canonical hours, and the different solemnities consecrated by religion.

The prophet himself fixed and determined the hours set apart for the prayer *Namaz* by the following words: "Truly, God imposes upon every Mussulman, male and female, the obligation of praying five times a day, comprehending the night." Every one of the faithful, therefore, is indispensibly obliged to perform this duty at five different hours of the day, viz. in the morning, at noon, in the afternoon, in the evening, and at night, in imitation of what was formerly practised by the ancient prophets.

There is no Mussulman who does not observe this duty with the most scrupulous exactness. Three of these hours, if we consider them with respect to the rising, culminating, and setting of the sun, are absolutely the same at all seasons of the year; because they are regulated by the periodical course of that luminary. The first, therefore, or that of the morning, begins always forty five minutes before the rising of the sun; the second, or that of noon, forty minutes after he has passed the meridian; and the fourth, or that of the evening, twenty minutes after he has set. With respect to the other two, one of which is from noon till the evening, and the other, from the evening till the dawn of day; they begin sooner or later, according to the shortness or length of the days.

One cannot well mistake when the five prayers of the day begin, because they are exactly announced to the public by the *Ezzan*, which is made almost at the same instant in all the mosques of the empire. This *Ezzan* serves instead of bells, with the use of which the Mahometans are unacquainted; there are none of them to be seen either in their temples or the seraglio, at court, or in any private hotel. The *Mezzins* appointed to give this notice, excel generally in melody and sweetness of voice. Mounting to the tops of the minarets, they thunder forth the *Ezzan*, turned towards Mecca, having their eyes shut, their hands open and raised up, and their two thumbs in their ears. In this attitude walk, with great solemnity, along the little gallery, *Schurfe*, which surrounds each minaret. Every
mos-

mosque is decorated with two or four of these spires; but there are few in the empire that have six, like the mosque of the Sultan Ahmed. The two diurnal prayers, the second and third, are announced from the top of all the minarets in general. The tranquillity and silence which reign in all the Turkish cities, where one is never disturbed by the sound of bells, nor by the noise of carriages, convey to a distance the voice of these *Muezzins*, at all the canonical hours; but especially that of the morning, towards the dawn of day. These periodical proclamations have something in them grand and majestic; they awaken devotion, even in the most irreligious: the soul, indeed, is gently moved, when, from the downy pillow, about the dawn of the morning, one hears a number of melodious voices repeating, at the same time, these words—"Come to prayers! Come to the temple of salvation! Prayer is preferable to sleep!"

This *Ezzan* is repeated five times a day; and five times it puts in motion all those people who profess the religion of Mahommed. At the moment when the voice of these *Muezzins* is heard, every Mussulman, of whatever age, rank, or condition, abandons his labour or amusement, in order to say his prayers; and this duty is performed in the mosques, houses, shops, ware-houses, markets, public walks, and, in short, in every place whatever. Those who have never been in Turkey, can only have an imperfect idea of the constant and scrupulous attention which men and women, young and old, rich and poor, priests and laymen, pay to this duty of these five *Namaz*. One would almost say, that this immense nation, formed only one religious society.

Every day, ministers and great officers of state may be seen laying down their pens, and suspending their most important occupations, in order to prostrate themselves on the carpet, and to offer up a prayer, in the middle of the apartment where they transact business, even when surrounded by a crowd of officers. When the master of the house has finished his *Namaz*, he generally resigns his place to the most distinguished among them, who, in succession, perform this duty. People of a very inferior rank retire to another apartment.

Institutions Politiques — (Continuées de la page 136.)

Des engagements réciproques des Souverains en général.

IL subsiste entre les états de l'Europe une proportion de puissance réelle et relative, tellement inégale, que le pouvoir des plus fortes pourroit à chaque instant devenir fatal aux plus foibles, si ceux-ci, en réunissant leurs forces, ne trouvent moyen d'établir cet équilibre de puissance générale dont nous venons de parler.

Le principe de l'utilité est reçu chez tous les souverains; il est le mobile qui fait tantôt conclure des alliances et tantôt les rompre, selon que l'intérêt des états le demande.

Par le mot d'*alliance*, on entend en politique une union qui se fait entre des souverains et des états, soit pour leur défense commune, soit pour l'attaque d'un ennemi commun.

Toute alliance suppose une assistance réciproque: c'est par conséquent

un contrat solennel, au moyen duquel les parties prennent des obligations mutuelles les unes envers les autres.

Tout souverain doit faire un choix judicieux et bien réfléchi de ses alliés.

On doit faire peu de fonds sur les petits souverains, parceque ils n'ont pas beaucoup de forces : on ne doit pas non plus avoir une trop grande confiance dans les ligues faites avec les puissances les plus formidables, parce qu'elles ne se piquent pas toujours d'être esclaves de leurs engagements.

Les alliances entre les puissances naturellement amies sont faciles à conclure, et solides dans leur durée.

C'est une espece de duperie de concilier en apparence des intérêts naturellement opposés ; et il ne sauroit y avoir ni bonne foi, ni solidité dans une ligue entre des amis forcés.

Un cabinet qui ne fait point observer un juste milieu entre la bonne foi trop scrupuleuse, entre la confiance trop aveugle et la fourbe, soit ouverte, soit cachée, mais que se fait une habitude de toujours tromper les autres, déshonore son souverain, décrie sa nation, et perd la confiance de l'Europe à tel point qu'il devient bientôt lui-même la victime de sa mauvaise foi.

Le terme de la durée d'une alliance doit être exprimé dans le traité.

Il est encore nécessaire de stipuler le nombre des troupes, des vaisseaux ou autres secours quelconques que les alliés doivent fournir.

Les motifs et l'objet de l'alliance doivent être clairement exposés.

En un mot, il est d'une nécessité absolue que toutes les conditions possibles d'une alliance, union ou accord, soient exprimées clairement, précisément et sans équivoque dans le traité.

On n'est point obligé de secourir un allié qui, par une conduite visiblement mauvaise et absurde en politique, s'attire de gaité de cœur un ennemi puissant sur les bras.

Une puissance qui attend jusqu'à ce quelle soit abimée pour réclamer l'assistance de ces alliés, a tort de s'en flatter.

Les engagements d'un prince, d'un état, doivent être inviolables ; mais un engagement qui occasionneroit infalliblement la ruine de l'état est nul par lui-même.

Toutes les alliances, soit offensives ou défensives, sont projetées dans les cabinets des souverains, ébauchées par leurs ministres, conclues par la voie de la négociation, et les conditions rédigées dans un traité.

Les traités sont d'abord signés par les ministres des puissances contractantes, en vertu de leurs plein-pouvoirs, puis ratifiés par les souverains même.

Ces ratifications sont des actes par lesquels les souverains approuvent solennellement, en vertu de leurs signatures et du scellé de leurs armes, l'accord ou traité que les plénipotentiaires ont fait en leur nom.

On invite souvent des puissances étrangères à accéder aux traités.

Il y a des traités d'alliance, des traités de paix, de commerce et de navigation, des subsides, des trêves, des suspensions d'armes, des traités de garantie, des traités de partage, des traités de barrières ou de limites et de frontieres ; des pactes de confraternité, de famille, de succession, des traités d'union.

Les guerres donnent naissance à tous les traités ; et malheureusement les traités sont souvent la source des guerres.

§ VI.

De la Guerre et de la Paix.

Il n'y a point de tribunal où se plaident les causes des rois, encore moins d'exécuteurs des sentences prononcées contre les puissances formidables. Un état n'a donc, soit pour se conserver, soit pour le faire rendre justice sur ces droits et prétentions, d'autre parti à prendre que celui des armes. Pour vider les querelles des rois, pour terminer les différends des nations, le dernier remède est toujours la force. Voilà l'origine, le droit, la nécessité et les principes de la guerre.

Cependant tout souverain doit envisager la guerre comme un mal probable et comme un bien équivoque pour ses sujets, comme le dernier moyen de parvenir à ses fins légitimes, et auquel il ne lui est pas permis d'avoir recours qu'après qu'il a épuisé tous les autres, sur-tout ceux d'une adroite et habile négociation. Une puissance respectable ne doit point souffrir qu'on lui refuse ce qu'elle a droit de prétendre en vertu de la justice rigide ; mais avant de recourir aux armes, elle doit réfléchir soigneusement à l'équité des motifs, à la sagesse de l'objet, et aux apparences de succès de la guerre qu'elle veut entreprendre.

Il est si rare de voir des usurpateurs heureux jusqu'à la fin, que les princes devraient être revenus de la manie injuste d'envahir le bien d'autrui sans cause légitime.

C'est un dogme infamé que celui qui enseigne qu'il est permis de faire la guerre aux peuples, uniquement parce que leur croyance diffère de la nôtre.

Le succès de la guerre dépend d'un bon et solide plan d'opérations, bien concerté et bien conduit.

Il faut tirer tout le parti possible de ses alliés, mais ne pas trop se reposer sur eux.

Il est d'usage de déclarer publiquement la guerre à la puissance ennemie, et de faire précéder la déclaration de guerre d'un manifeste, d'une déduction, d'un exposé ou tout autre écrit public qui contient les raisons et les motifs sur lesquels le souverain fonde ses droits et ses prétentions. Le but de ces écrits est de justifier sa conduite et de se faire un parti.

Lors d'une rupture entre deux puissances, leurs ministres respectifs se retirent de part et d'autre de la cour où ils résident.

L'humanité, la plus belle vertu des rois, ne doit jamais quitter un souverain ni ses généraux lorsqu'ils marchent à la guerre.

Il est démontré que plus on est humain, généreux, compatissant dans la conduite de la guerre, plus on fait observer une exacte discipline dans les troupes, plus on réussit dans toutes les entreprises militaires.

Ces principes d'humanité, de justice, de grandeur d'âme doivent régner dans la levée des contributions, dans le règlement des étapes, dans la distribution des quartiers d'hiver, que tout pays où se fait la guerre est obligé de fournir.

Il est d'un homme de bien, dit Salluste, de ne commencer la guerre qu'à regret, et de ne la pas pousser volontiers à toute outrance.

Les Romains avoient pour maxime constante de ne point prêter l'oreille aux propositions de paix tant qu'ils avoient le désavantage. Ils se roidissoient contre les revers, et haussaient leurs prétentions à proportion de leurs défaites. Cette obstination peut conduire à une ruine totale.

Une maxime de politique bien plus sage, c'est de conclure la paix lorsqu'on est dans l'avantage, et de ne pas prescrire aux vaincus des conditions si dures que le désespoir puisse lui rendre le courage, le porter à rompre à la première occasion propice, et à nous faire éprouver un revers funeste de fortune.

César malgré son amour excessif pour la guerre, dit que le vrai tems de traiter de la paix, est quand les deux peuples belligérans ont encore bonne opinion de leur forces.

§ VII.

Des négociations.

On définit la négociation publique, le travail que fait un ministre ou autre personnage accrédité auprès du souverain pour ménager en sa coar les intérêts de son maître en général, ou pour conduire quelqu'objet politique en particulier vers le but que ce maître se propose.

Un négociateur peut être accrédité auprès d'un souverain de trois manières; 1^o. quand il est adressé à sa personne; et réside en sa cour; 2^o. quand il n'est accrédité qu'auprès de son ministre; 3^o. quand il est envoyé à quelque congrès où ses pleins-pouvoirs l'accréditent auprès de toutes les puissances qui ont des ambassadeurs.

Les souverains seuls, reconnus pour tels, peuvent envoyer des négociateurs ou ministres publics. Les lettres de créances ou créditives, et les pleins-pouvoirs dont ils sont munis, constituent leurs qualités et déterminent le degré de pouvoir que leur maître juge à propos de leur accorder.

Les négociations sont ou bornées à un tems et à un objet, ou continuelles, ou ordinaires, ou extraordinaires. " Il est certain, dit M. de Calligres, qu'un petit nombre de négociateurs bien choisis et répandus dans les divers états de l'Europe, sont capables de rendre au prince ou à l'état qui les y envoie, de très-grands services; qu'ils font souvent, avec des dépenses médiocres, autant d'effet que des armées entretenues, parce qu'ils savent faire agir les forces des pays où ils négocient en faveur des intérêts du prince qu'ils servent, et qu'il n'y a rien de plus utile qu'une diversion faite bien à propos par un allié-voisin ou éloigné."

Les objets qui se comprennent sous l'expression générale de *ménager auprès d'un autre souverain tous les intérêts de son maître*, sont réducibles aux points suivans; 1^o. entretenir une bonne amitié entre les deux souverains, et tâcher d'éloigner tout ce qui peut l'altérer; 2^o. engager les deux cours à une correspondance réciproque et amicale pour leurs intérêts mutuels; 3^o. gagner, en faveur de sa nation, l'affection et la bonne volonté du prince auprès duquel on est accrédité, de ses sujets, et sur-tout des grands et des personnes en place; 4^o. faire respecter cette nation qu'on représente, et ramener tout à sa gloire; 5^o. protéger, autant que le droit universel des gens et des conventions particulières le permettent, tous les sujets de son maître qui se trouvent dans le pays où l'on réside, et qui n'en sont pas indignes, leur faire politesse et les assister au besoin; 6^o. favoriser le plus qu'il est possible le commerce et la navigation de sa nation dans les états du prince auquel on est envoyé; 7^o. si les états sont bien contigus, applanir tous les différens qui peuvent naître du voisinage ou bien au sujet des limites, des enrôlemens, désertions, &c. 8^o. tâcher de terminer à l'amiable tous les différens en général qui surviennent entre les deux cours;

9°. fournir des passe-ports et sauf-conduits aux sujets de son maître qui retournent en leur patrie, ou à des étrangers qui passent pour y fixer leur domicile ; 10°. si les sujets du souverain qu'on sert ont des capitaux placés dans les fonds publics de l'état où l'on réside, veiller à la sûreté de ces capitaux et l'acquiescement des intérêts, quand on en est requis ; 11°. lorsqu'au contraire des particuliers du pays où l'on est ont des capitaux dans les fonds publics de notre état, ou qu'ils ont des successions à en retirer, leur donner des certificats de vie, attestations et autres secours dont ils ont besoin ; 12°. observer d'un œil judicieux tout ce qui se passe ; 13°. en rendre un compte exact et fidèle à son maître ; 14°. écarter à propos tout ce qui peut nuire au but de sa cour ; 15°. rendre les lettres de son maître au souverain auprès duquel on réside, et en solliciter les réponses ; 16°. entamer des conférences, soit avec le prince même, soit avec ses ministres, pour des intérêts tantôt présents et tantôt éloignés ; donner des avis utiles, faire des propositions, les appuyer par des motifs solides ou spécieux, persuader par la force de la raison, ou par l'art heureux de séduire ; 17°. entretenir avec tous les ministres d'autres puissances de l'Europe qui résident en la même cour, sur-tout de celles qui sont de nos amis, des liaisons d'amitié, pour savoir par leur canal tout ce qui se passe dans le monde, et faire par ce moyen, des combinaisons ingénieuses, des systèmes politiques, et des vues de chaque souverain ; 18°. conclure, enfin, des traités sur toutes sortes d'objets politiques, si le maître juge à propos d'en charger le résident ordinaire, sans envoyer un ministre extraordinaire.

Il est certain qu'un envoyé qui ménage ainsi les intérêts de sa cour, en remplissant ces divers objets de la négociation continuelle, rend des services importans à l'état, lequel ne doit point regretter ni les appointemens ni les récompenses qu'il donne à son mérite.

Nous avons dit qu'un négociateur n'étoit accrédité quelquefois qu'auprès du ministère d'un autre souverain. Cette méthode se pratique lorsque la relation entre les deux cours n'est pas fort grande, et qu'on n'a point d'affaires assez importantes à traiter pour mériter la dépense et l'entretien d'un ministre du second ordre. On envoie, en ce cas, un secrétaire de légation ou autre sujet capable, auquel on donne le caractère de résident ou de chargé d'affaires, mais qui délivre son créditif simplement au premier ministre du cabinet, sans le présenter au souverain, ce qui néanmoins le met sous la protection du droit des gens ; et un pareil personnage rend souvent plus de services qu'un ministre revêtu d'un titre brillant ; ou bien lorsque de longues brouilleries ou autres démêlés fâcheux ont interrompu les liaisons entre deux cours, qu'elles s'aperçoivent qu'il est de leur intérêt de les renouer, et qui ni l'une ni l'autre ne veut faire le premier pas pour se rapprocher, on dépêche, en ce cas, un émissaire secret sans caractère et muni d'un simple créditif pour le ministère de l'autre puissance, lequel est chargé de sonder le terrain, et d'entamer des conférences pour une réconciliation. Mais en ce cas, il est nécessaire que ce négociateur ait un créditif pour le ministère public en poche, pour savoir en déployer le caractère au moment qu'il a réussi dans l'objet de sa commission, afin de pouvoir annoncer avec un éclat convenable à l'Europe entière que les deux cours sont sincèrement réconciliées, et pour donner, *ex post facto*, plus de poids à sa négociation. On se sert aussi quelquefois de cet expédient pour moyennier un accommodement

ment, ou pour conclure un traité dont il importe de tenir la négociation fort secrète ; et c'est une erreur de croire qu'on ne puisse employer à un pareil office qu'un sujet de peu de considération ; c'est une commission dont on charge souvent des personnes fort illustres, puisque rien n'honore plus que de servir si utilement la patrie.

Il suffit d'entretenir habituellement un seul ministre dans chaque cour.

On comprend sous la dénomination générale de *ministres publics* toutes les personnes que les souverains s'envoient les uns aux autres pour traiter d'affaires d'état, et pour ménager leurs intérêts respectifs, en vertu de lettres de créance, ou pleins pouvoirs dont on les munit, et qui les font jouir de divers privilèges que le droit des gens attache à leur caractère.

Les ministres publics ont droit d'être reçus et reconnus en cette qualité, d'avoir une entière sûreté, non-seulement pour leurs personnes, mais aussi pour leur suite ; et de jouir des honneurs et distinctions dus à leur caractère.

Trois classes de ministres publics : ministres du premier ordre, ce sont les ambassadeurs ; du second ce sont les envoyés ; du troisième, les résidens, &c.

Toute insulte, violence marquée, tout affront fait à un ministre public suspend l'activité de ses fonctions. Il y a encore deux cas qui mettent cette activité en suspens, l'un est la mort du souverain auprès duquel il réside, et l'autre la mort du prince qui l'a envoyé.

Le ministre public conserve toujours sa qualité inviolable, et jouit de la protection du droit des gens dans sa plus grande étendue, après qu'il a pris congé du souverain auprès duquel il a été accrédité, que celui ci lui a donné ses lettres de récréance, et tant qu'il demeure dans l'état où il a résidé. Il ne perd cette qualité qu'en la déposant entre les mains du prince ou de la république qui l'a envoyé ; et l'on ne peut le poursuivre dans sa route, pour lui faire la moindre violence sans blesser ouvertement le droit des gens le plus clair et le plus positif.

On remet au négociateur une instruction, c'est-à-dire, un écrit contenant les volontés du prince ou de l'état, pour lui faire connoître les principaux objets de sa négociation, et le guider dans la conduite qu'il doit tenir pour les faire réussir.

Les dépêches qu'un négociateur reçoit de sa cour pendant tout le cours de sa mission, et les réponses à ses rapports, ne sont dans le fond qu'une continuation de ses premières instructions.

Les passe-ports ou sauf conduits sont des lettres sur la foi desquelles un ministre à qui elles sont accordées, peut et doit passer en toute sûreté sur les terres des princes ou des états qui les font expédier.

Un négociateur doit rendre au souverain qui l'envoie un compte exact et fidele de tout ce qui se passe à la cour où il réside, tant à l'égard de la négociation dont il est chargé que par rapport aux autres affaires intéressantes qui y surviennent durant son séjour. On conçoit aisément que ces relations sont d'une conséquence infinie, tant pour la cour qui les reçoit, et qui les en visage comme la règle des mesures qu'elle prend pour ses intérêts politiques, que pour le ministre qui les envoie comme étant la pierre de touche de son habileté dans l'art de négocier.

On négocie de vive voix ou par écrit ; mais il n'en faut pas venir à une négociation par écrit sans nécessité ou sans des raisons bien fortes ; et lorsqu'on ne sauroit faire autrement, il est nécessaire d'y employer toute la prudence et toute la circonspection dont on est capable pour bien mesurer ses termes.

La même sagesse et la même modération doivent régner dans les mémoires qu'un négociateur remet, dans les protestations qu'il est obligé de faire quelquefois contre toutes sortes d'attentats qui se commettent ou contre les intérêts, la dignité et les droits de son maître, ou contre son propre caractère, et dans toutes les pièces d'écritures enfin, qui sont ou peuvent devenir de quelque conséquence.

La correspondance qu'un négociateur entretient avec les autres ministres de son maître, répandus dans les différentes cours de l'Europe, lui sert à connoître le tableau général des affaires publiques, et par la combinaison du tout qu'elles prennent, à faire des applications judicieuses et à prendre des mesures justes pour les objets particuliers qu'il a entre les mains.

Un négociateur doit encore porter une grande attention à tenir les archives de l'ambassade dans un ordre régulier.

C'est un objet très essentiel pour un négociateur de faire à sa nation un parti dans le pays où il réside, sur-tout si c'est un état républicain ou mixte.

Quant au cérémonial, voici les maximes qui reglent cet objet.

1^o. Les ministres publics du même ordre prennent leur rang sur celui que tient leur maître parmi les autres souverains.

2^o. Les ambassadeurs extraordinaires et ordinaires d'un souverain quelconque qui est en droit d'en envoyer, ont le pas et la prééance sur tous les ministres du second ordre, quoique leurs maîtres soient d'un rang supérieur, tout comme les ministres du second ordre prennent à leur tour le pas sur ceux du troisième ordre, malgré la même inégalité du rang que leurs souverains tiennent en Europe.

3^o. Tous les honneurs que l'on rend à un ministre public sont fondés sur le caractère dont il est revêtu en vertu de ses lettres de créance.

Last moments of PHILIP EGALITE, late Duke of Orleans.

AS the climax of virtue or crime has at all times interested our cotemporaries, and cannot fail to interest posterity, we are happy to lay before the Public the following particulars relative to the last moments of the Parricide Monster Orleans.

The orders to conduct Orleans to Paris had been given to two Parisian Citizens, Hosto and Marchais. The former is a Captain of the National Guards of the Section of the Thuilleries; the latter a Captain of the Revolutionary Army. They had instructions to call troops to their aid, if any should be wanted, for the purpose of executing the orders with which they were charged.

Arrived at Marseilles, they shewed their orders to Orleans, who was seemingly in great consternation. He appeared much surpris'd that the instructions bore, that troops should be used to conduct him to Paris; but the two officers used every persuasion which could inspire him with courage and confidence. "You are only summoned to Paris," said they, "to appear before the Revolutionary Tribunal, which will acquit, and enable you to resume your seat in the Convention." "Are the people," asked Orleans, "well disposed towards me?" "Nay," answered the Officers, "they

"they not only love you, but they adore you as their idol. "This reply quieted the Monster. "It requires no troops," said he, "to bring me to Paris; I repair thither with the utmost confidence."

The Officers then resolved to remove him without any other escort than themselves. Orleans had by him a knife, a pair of scissars, and a metal tooth-pick. He offered to deliver these to the officers—"But," added he, "you will do me a favour not to deprive me of them. His request was complied with.

He seemed to suffer much when he parted from his two sons, Anthony Philip, now eighteen, and the youngest, fourteen years of age. They intreated him to write to them immediately after his arrival at Paris. His treatment in the prison of Marseilles was bad, and he suffered many rigours, privations, and hardships.

On his way to Paris he displayed his former turn for mirth and conviviality; drank very freely, and, as his conductors expressed, grew lustier every night, going along. He even amused himself with fencing with one of the guides. "Your mode of fencing," said he to the Captain, "de-lights me much; I'll give you my two sons to be your Pupils."

The officers having told him on the road, that the Queen had been executed, he answered—"Ah! Citizens! she was a great and flagitious wretch." They having also acquainted him with the execution of Brissot and the twenty Deputies, he testified great joy, and loudly, exclaimed at different times, *Vive la Republique!*

His removal to Paris was executed quite privately. Having arrived in the environs of the Metropolis, he had his beard shaved, his hair dressed, and put on a fine suit of linen and cloaths. "Now," said he, "I'll make a decent entry into Paris."

Having, however, passed through the barriers, how great was his surprize and dismay, when he was straight conducted to the Conciergerie. He concealed his disappointment by a forced and hypocritic smile.

With what fortitude he heard his sentence, has also been stated. The President of the Tribunal having asked him if he had any thing to say why the sentence of the Law should not take place, he announced—"No—I have no more defenders."

His execution was ordered for Thursday, Nov. the 7th, but by his own request, he was beheaded on the same day on which he received his doom.

He refused the ministrations of a Priest, and spent the few hours he had to live in dressing himself. At two o'clock in the afternoon, on the 6th ult. he received sentence, and at half past three the same day, the executioner arrived with his cart before the Conciergerie. The streets were filled with more people than at the execution of Louis XVI. and that part of the mob, among whom he had formerly distributed his money, insulted him most, especially the Ex-Marquis de St. Huruge, formerly his hireling.

When he came to his Palace, the cart stopped for three minutes, either designedly or on account of the great crowds of people. He longingly cast his eyes upon that superb Mansion, while the mob called out, "look, look 'tis for the last time."

On the scaffold, he attempted to harangue the people, but their shouts drowned his voice. At half past five his head was struck off; the executioner showed it twice or thrice on each corner of the scaffold, while the mob incessantly vociferated, *Bravo! bravo! Vive la Republique!*

Thus

Thus perished the most ruthless monster that ever polluted the earth. Louis Philip Joseph Egalite, late duke of Orleans, first Prince of the Blood, Lieutenant-General of the French Forces by Land and Sea, was born at St. Cloud, April 13, 1747. He was the Pupil of Mirabeau, the Confidante of Dumourier, and the Client of Petion.

Previous to the late Revolution, he was the richest private man in Europe. In his youth he was a bosom friend of the Dauphin, afterwards Louis XVI. whose blood he so much thirsted after. When the King was inoculated in 1773, Orleans, then Duke of Chartres, would not quit the Kings apartment. The Duke of Orleans, his Father, who lived in retirement at St. Aflisse, never troubled himself about his monstrous son, who, after his father's death, wallowed in all kinds of excesses and debaucheries: and even when he succeeded to his title, he was the most nefarious man of his age.

At Court he was despised, for which reason he opposed all its plans, being the first Peer of France.

In 1787 Louis XVI. held a *Bed of Justice* in the Parliament of Paris, when Egalite addressed him with so much boldness and daring effrontery, that his Majesty exiled him from the Capital by a *Lettre de Cachet*.

On the 6th of October, 1789, Egalite and Mirabeau went both in disguise to Versailles, with the Fishwomen whom the former had hired, in order to murder the Queen.

Abregé de la Défense des droits des Femmes,"

(CONTINUE DE LA P. 145.)

VOICI d'autres vérités qu'on annoncera peut-être encore long-tems aux hommes, avant de les leur voir pratiquer. "Les deux sexes, dit Mde. *Wollstonecraft*, se corrompent et se perfectionnent réciproquement. C'est-là, je crois, une vérité incontestable, et l'on peut étendre ce principe à toutes les vertus. La chasteté, la modestie, l'esprit public, et toute la suite des qualités respectables sur lesquelles reposent le bonheur et la vertu sociale, doivent être connues et cultivées de tout le genre humain, ou elles le seront avec bien peu de fruit, si ce n'est que partiellement; au-lieu de fournir au vicieux et au lâche un prétexte de violer quelque devoir sacré, en l'appellant seulement devoir sexuel, on feroit plus sagement de leur montrer que la nature n'y a mis aucune différence, et même que l'homme qui se permet de n'être point chaste, manque doublement son but, en rendant les femmes stériles, et en détruisant la propre constitution, quoiqu'il échappe à la honte qui poursuit le même crime dans l'autre sexe."

"Que peut-on attendre, s'écrie l'auteur, d'une opulence et de titres héréditaires, sinon une oisiveté habituelle? Car l'homme est fait de manière qu'il ne peut apprendre à faire usage de ses facultés qu'en les exerçant, et il ne les exercera pas, à moins qu'un besoin de quelque espèce ne mette les rouages en jeu. On ne sauroit non plus acquérir la vertu que par l'accomplissement de ses devoirs relatifs; mais il est difficile que l'importance de ces devoirs sacrés soit sentie par un être cajolé par des frippons de flatteurs, qui leur répètent qu'il est au-dessus de l'humanité..."

Après

Après plusieurs autres considérations relatives à l'influence des richesses et des distinctions sur le caractère des femmes, notre auteur ajoute : " Je n'ai voulu que rafraîchir une imagination fatiguée du spectacle des vices et des folies qu'amène le torrent fangeux de l'opulence, qui a souillé tous les purs ruisseaux de l'affection naturelle, en supposant que la société se constitueroit un jour, de manière que tout homme seroit forcé de remplir ses devoirs de citoyens, ou encourroit le mépris public : et que tandis qu'il rempliroit quelque fonction de la vie civile, sa femme également citoyen actif, ne mettroit pas moins d'attention à gouverner la famille, élever les enfans et secourir les voisins. Mais pour la rendre réellement vertueuse et utile, il ne faut pas qu'en remplissant ses devoirs civils, elle soit de fait privée de la protection des loix civiles; il ne faut pas qu'elle dépende, pour sa subsistance, des bontés de son mari, durant sa vie, ou après sa mort de quelque personne; car comment celui qui n'a rien en propre, seroit il un être généreux? Où peut il être vertueux celui qui n'est pas libre? Dans l'état actuel des choses, la femme qui se contente d'être fidelle à son mari, mais n'allait ni n'éleve ses enfans, mérite à peine le nom d'épouse, et n'a certainement pas droit à celui de citoyenne; en ôtant les droits naturels vous avez dispensé des devoirs."

Notre philosophe, et assurément on ne refusera pas ce titre à l'auteur, voudroit que par l'éducation des femmes, on ouvrit à celles qui auroient des lumieres supérieures un chemin qui pût les conduire à former des plans plus vastes d'utilité et d'indépendance; elle voudroit qu'elles fussent admises à représenter la nation dont elles font une partie si essentielle. " Je m'attends bien, ajoute-t-elle, à exciter le rire dédaigneux de la critique, en laissant tomber ici, en passant, un aperçu que je me propose de suivre quelque jour; oui, je suis persuadée qu'au lieu d'être gouvernées arbitrairement, sans avoir aucune part directe aux délibérations, les femmes devoient avoir aussi leurs représentans."

Notre auteur ne manque pas d'observer qu'il est si peu d'états où les femmes puissent se procurer une honnête subsistance, qu'elles sont réduites ou à consumer leurs jours dans la misère, ou à subsister aux dépens de leur vertu. " Or, n'est-ce pas, dit elle, un gouvernement très oublieux du bonheur d'une moitié de ses membres, que celui qui ne pourvoit point au sort des femmes honnêtes et indépendantes, en les encourageant à prendre des états respectables; car si l'on veut que leur vertu soit utile au public, il faut qu'elles aient une existence civile dans l'état.... C'est un vérité triste; mais tel est l'heureux effet de la civilisation, que les femmes les plus respectables sont précisément les plus opprimées, et à moins qu'elles n'aient une intelligence bien supérieure à l'intelligence commune des deux sexes, à force d'être traitées comme des êtres méprisables, il faut qu'elles le deviennent. Combien n'est-il pas de femmes qui usent ainsi leur vie dans le chagrin, et qui auroient pu pratiquer la médecine, diriger une ferme, tenir une boutique, et se faire un établissement par leur propre industrie, au lieu de pencher leur tête surchargée du poids de la sensibilité, qui consume la beauté à laquelle elle avoit d'abord donné de l'éclat? Je doute même qu'il y ait autant d'affinité entre la pitié et l'amour que les poètes l'ont imaginé; car j'ai rarement vu beaucoup de compassion pour les femmes malheureuses, à moins qu'elles ne fussent jolies; alors peut-être la pitié étoit la douce suivante de l'amour, ou le proxénète du libertinage."

Donner aux femmes les mêmes principes d'éducation qu'aux hommes, les attacher à leurs devoirs par la connoissance même de ces devoirs, diriger leur cœur et leur esprit par les lumieres de la raison, leur rendre leur liberté civile, sont autant de sources d'où découleroit une infinité d'avantages pour la société. " Si les hommes brisoient généreusement nos chaînes, dit Mde. *Wollstonecraft*, et se contentoient d'une société raisonnable, au lieu d'une obéissance servile, ils trouveroient en nous des filles plus réservées, des sœurs plus tendres, des épouses plus fidelles, des meres plus raisonnables; en un mot de meilleures citoyennes. Nous les aimerions alors d'un véritable amour, parce qu'ils nous auroient appris à nous respecter nous-mêmes; la paix, le repos de l'esprit d'un honnête-homme ne seroient point troublés par l'oisive vanité de la femme, et ses enfans ne seroient point obligés de chercher un sein étranger, faute d'avoir pu se réfugier dans celui de leur mere."

L'amour paternel dont notre auteur s'occupe ensuite lui se gere ces réflexions d'une grande vérité. " Les parens aiment souvent leurs enfans de l'amour le moins délicat, et sacrifient tous les devoirs à leur avancement dans le monde. Etrange perversité des préjugés sans principes! Ils sacrifient tout à l'avantage à venir des mêmes êtres dont ils empoisonnent l'existence actuelle par les actes les plus tranchans du despotisme. Dans le fait, la fureur de maîtriser est toujours fidelle à son principe vital; car sous quelque forme qu'elle se montre, elle veut régner arbitrairement et sans souffrir d'examen.....

Si notre auteur, en traitant de l'éducation nationale, se plain de ce qu'on ait conservé dans les colleges anglois certaines moneries qui n'ont pour objet que de faire vivre grassement des hommes oisifs, qui, deux ou trois fois par jour, sont, de la maniere la plus assoupie, un service qu'ils croient inutile, et qu'ils appellent leur devoir, quoique l'habitude leur fasse bientôt perdre le sentiment de ce devoir; elle regrette les cérémonies qui rendoient le culte divin plus imposant. " Rien en effet, dit-elle, de moins respectueux que l'office d'une cathédrale, comme il se pratique à présent dans ce pays, et il n'y a pas en Angleterre un troupeau d'hommes plus foibles que ceux qui sont les esclaves de cette puérile routine. On présente encore au peuple, pour ainsi dire, un squelette hideux de l'ancien ordre de choses: mais on a retranché toute cette solemnité qui intéressoit l'imagination, si elle ne purifioit pas le cœur. La célébration d'une grand'messe sur le continent, doit, il faut en convenir, porter dans une ame où brille quelque étincelle d'imagination, une mélancolie respectueuse, une sublime tendresse bien voisine de la dévotion. Je ne prétends pas que cette dévotion sentimentale soit d'un plus grand usage que tout autre émotion du goût; mais je soutiens que cette pompe qui satisfait nos sens, doit être préférée à la froide nudité qui insulte à l'intelligence, sans arriver au cœur."

Mde. *Wollstonecraft* pose pour premier principe de l'éducation les douces affections qui doivent régner dans les familles. " L'éducation publique, quelque nom qu'on lui donne, dit-elle, doit avoir pour but de former des citoyens; mais si vous voulez former de bons citoyens, il faut d'abord vous livrer aux affections de fils et de frere. C'est-là le seul moyen de donner au cœur cette faculté expansive d'où naissent tant de vertus: car les affections, aussi bien que les vertus publiques, doivent toujours prendre leur source dans le caractère privé, ou ce ne sont que des météores qui brillent dans une nuit profonde, et s'évanouissent au moment qu'on les admire."

Si nous n'entrons pas dans tous les détails du plan d'éducation tracé dans ce chapitre, les passages que nous allons encore en citer, présenteront du moins les vues générales de l'auteur. Après avoir peint avec force les inconvéniens du rassemblement d'un grand nombre de garçons dans la même maison, elle passe aux pensionnats de filles qui n'en sont guère plus exempts. " J'ai déjà remarqué, poursuit-elle, les mauvaises habitudes que les femmes contractent lorsqu'elles sont enfermées ensemble, et je pense que cette observation peut très-bien s'étendre à l'autre sexe, jusqu'à ce qu'on en tire la conclusion que j'ai eu en vue: c'est que pour bien élever les deux sexes, non-seulement dans les familles, mais dans les écoles publiques, il faudroit les élever ensemble. Si le mariage est le ciment de la société, l'humanité doit être élevée sur un semblable modèle, sans quoi le commerce des sexes ne méritera jamais le nom d'association, et les femmes ne pourront remplir les devoirs de leur sexe que lorsqu'elles deviendront des citoyennes éclairées, que lorsqu'elles deviendront libres en devenant capables de se procurer leur subsistance, sans être dépendantes des hommes; c'est à dire, pour éviter toute fausse interprétation, de la même manière que les hommes sont indépendans les uns des autres. En effet, le mariage ne peut jamais être regardé comme un lien sacré, tant que les femmes ne seront pas préparées par une éducation commune, à être les compagnes des hommes, plutôt que leurs maîtresses: car les ressources honteuses de la ruse les rendront toujours méprisables, tant que l'oppression les rendra timides. Je suis si convaincu de cette vérité, que je prédirais presque, que la vertu ne prévaudra dans la société, que lorsque les vertus des deux sexes seront fondées sur la raison, et que lorsqu'on laissera les affections qui leur sont communes, acquérir la force dont elles sont susceptibles par la pratique de leurs mutuels devoirs."

Enfin cet article est terminé par l'espece de résumé suivant: " En discutant les avantages qu'on peut raisonnablement se promettre de l'éducation publique et particulière combinées ensemble, comme je le propose, je me suis plus particulièrement appesantie sur ceux qui peuvent en résulter pour mon sexe, parce que je le regarde comme étant dans un état d'oppression... En désirant de voir les femmes devenir des agens libres, mon cœur se dilate par avance dans la jouissance de cette sublime satisfaction, que l'on ne peut devoir qu'à la morale et à la vertu."

The DRONE.—N^O XIX.

THE tongue has often and justly been stiled an unruly member: the necessity of its frequent use, and the facility with which it acts, have rendered its operations particularly liable to be carried beyond the limits of reason and propriety: of all these exerescent effects, the propensity to deviate from the line of veracity is perhaps the most frequent. Falsehood, from the various motives of *vanity, interest or caprice* which lead to it, the frequent occurrence of its opportunities, and the venial or even commendable appearances it often assumes, finds easier admission, and is sooner confirmed into a habit than any other of the vices of conversation. The author of the following letter, however, ironically complains, not of the frequency, but of the irregularity of this practice; and proposes, not the extirpation, but improvement of lies. It is from a gentleman whose eccentric ideas have often amused and sometimes instructed our society.

Gentle-

Gentlemen,

It must be evident to every one who is acquainted with the beauties of language, that the plain, simple relation of *matier of fact*, without *embellishment* of some kind, is a very dry, uninteresting talk, both to the speaker and hearers. The ornaments of rhetoric have therefore been adopted to set off the plain dress of language, in the different forms of tropes, figures, and turns. Among these additions to the beauty of expression, no figure of rhetoric is more useful, more universally applicable or applied, than *Lying*: this, though it has never yet been noticed by writers on the subject, appears to me of sufficient importance to constitute a science by itself: indeed, so far am I convinced of its utility, that I intend to open a school (or, to insure better success I will call it an *academy*) for the purpose of teaching the *science of lying*.

It has hitherto been much to be lamented, that, as universal and useful as lying has been found, few have been so skilful in the practice of it as to manage it with grace and propriety. When a man has travelled in some distant country, it is always expected that he must have seen many strange things, and passed through many wonderful adventures: now, it very often unfortunately happens, that nothing uncommon has occurred during his whole voyage. What then must our traveller do? he is bound in honour to relate something great and surprising on his return, or else he might as well have staid at home: he must therefore *make* wonders and adventures to support his credit.

Providence does not always dispose events so as to form an entertaining story: it is then necessary in relating them to add, diminish, and embellish so as to do credit to the relator.

All men are not such as they would wish to appear in the eyes of the world: they are therefore obliged to find some method to remedy this inconvenience. Many affairs cannot be carried on by the help of *facts* alone. In short, there are so many obvious reasons for the necessity of being accomplished in the art of lying, that I have no doubt of the success of my project.

In order to convince you of my qualifications for the employment I have undertaken, I will take the liberty to lay before you some of my principles, and a sketch of some part of my intended practice.

I distinguish lies in general into two grand divisions, as *simple* and *compound*; those which stand alone, as anecdotes, short histories, &c. and those which, being connected, form one whole, composed of several parts.

Each of these divisions I subdivide into three principal degrees, of which I shall speak in their order.

The three degrees of the *simple lie* are the *stretch*, the *twang*, and the *bounce*; names evidently derived from the metaphor of *shooting with the longbow*, the first being taken from extending the string, the second from the sound produced when the arrow is shot, and the third from the rebounding of the arrow when striking with violence against a hard body.

The *stretch* is only an enlargement or misrepresentation of the truth: this mostly has fact for its foundation, and is never carried beyond the bounds of probability. Of this nature are most of the falsehoods which pass current in conversation, and which are used when a story is not found sufficiently interesting to procure the relator the applause he expects from the mere narration of facts.

The *twang* is of a more useful and interesting nature: it is generally intended to serve a more important purpose than the *stretch*: it is founded in deep design, and deviates farther from truth, making use of it only as it happens to come in the way and suit the purpose; still, however, keeping probability in sight, as *credit* is peculiarly necessary to the operation of this species of lying. The *twang* is much used in the business of stock-jobbing, in order to influence the price of public securities; it also constitutes a principal ingredient in most plays, whether Tragedies or Comedies, for the plot generally turns, in a great measure, upon a *twang*, or interesting falsehood within the bounds of probability, told by one of the *Dramatis Personæ*, and believed by some of the others, the *denouement* of which brings on the catastrophe.

Of the *bounce* or *bouncer*, it is sufficient to say, that it disclaims all pretensions either to *truth* or *probability*, I mean with respect to the hearers; for I have often heard a self-evident *bounce* produced as an incontrovertible truth, and believed as such by its author, who, after inventing it, seemed to have persuaded himself of its reality.

The *bounce* and *stretch*, like *Peter* and *Jack* in the *Tale of a Tub*, though materially different as two extremes, have a greater external resemblance to each other than the *twang*, or middle degree, has to either: both are easily detected, as neither requires much art or care in the information; both are usually accompanied by the necessary confirmation of *oaths*, and neither produces any considerable degree of advantage. On the contrary, the *twang* is formed with care and skill, so far beyond the truth as to produce considerable effects, and so far within the bounds of probability as to insure belief: every appearance of sincerity must be preserved to enforce it; and so far is it from requiring the same confirmation with the other kinds of lying, that swearing to a *twang* would only render it suspected.

The three faculties of the mind are severally requisite to each of these species of lying; the first requiring an exertion of the *memory*, the second of the *judgment*, and the third of the *imagination*; yet, as in *poetry*, some degree of imagination is necessary in all.

In *compound lying*, or *deception*, the gradations are the *sham*, the *hum*, and the *humbug*; which bear the same comparative relation to each other as the three others, the essential difference being, that the *simple* lie regards nothing but words, and has only single circumstances for its object, while the *compound* affects actions, and generally requires a series of circumstances to constitute its character: the one is to the other as the *trope* to the *figure*, or the *metaphor* to the *allegory*.

You will also readily perceive the relation of each degree to that which corresponds to it in the other division, and the importance of properly apportioning the different kinds of simple lies to produce the greatest possible effect in a compound form.

I mean to make my pupils acquainted with the theory of these principles in the order in which I have here arranged them, together with the several intermediate degrees and subdivisions which I have not thought necessary to notice here; and afterwards to instruct them in the application of these principles to practice, according to circumstances: in this the nicest and most difficult part of the science will consist.

A person must be habituated to study his own physiognomy and that of his

his company, to know how far he may safely venture in general, and what efforts will be necessary in particular cases; for the countenance of the speaker has always a great effect upon the hearers as to their opinion of his veracity: one man may hazard a *bounce* of the highest order, or conduct a most palpable *humbug* without apprehension, while another has occasion for all his skill and circumspection to convey a falsehood even of the most simple nature; and many persons are much more difficult to deceive than others; several, indeed, are never contented with plain truth, and to please, it is absolutely necessary to deceive them. A particular attention to the countenance, actions, and other circumstances of the audience, as well as of the speaker, will therefore be a matter of considerable importance.

As *swearing* is a necessary appendage to some branches of this science, it shall be taught in its proper place to those who are not conscientiously scrupulous; and those who are, shall be instructed in the different modes of alleveration and evasion which answer the same purpose.

You are doubtless, by this time, convinced of the utility of the establishment I contemplate, as well as of my abilities to carry it on; I will therefore trespass no further upon your patience at present. In some future communication I will give you an account of my progress; and if I meet with the encouragement I deserve, I will, for the information of the learned in other countries, publish my system in Latin, according to the arrangement of *Linnæus*, dividing the subject into two *classes*, each of these into three *genera*, and these again into their subdivisions of *species* and *varieties*, which are numerous, and would render the collection extremely useful and pleasing.

If you approve and encourage my plan, I have several moral and entertaining falsehoods by me, the produce of my attempts at perfection in the science, which shall be at your service.

I am, Gentlemen, truly yours, CHRISTOPHER CRACK.

Précis d'une Disquisition historique sur les connoissances que les anciens avoient de l'Inde, par le feu Docteur ROBERTSON d'Edinburgh.

MR. ROBERTSON nous informe d'abord que c'est la lecture du mémoire que le major Rennel a fait pour éclaircir la carte de l'Indostan, qui lui a inspiré la première idée de cet ouvrage. Ce mémoire, dont il fait les plus grands éloges, l'engagea à examiner plus attentivement qu'il n'avoit fait dans l'introduction à son histoire de l'Amérique, la connoissance que les anciens avoient de l'Inde, et de rechercher ce qu'il y avoit de certain, et de le distinguer de ce qu'il y avoit d'obscur ou de fabuleux dans les différentes relations de ce pays.

En commençant cet examen, il n'avoit pas d'autre objet que de travailler pour son propre amusement et pour son instruction: mais à la suite, et à mesure qu'il consultoit avec soin les auteurs anciens, il découvrit plusieurs faits qu'on n'avoit pas suffisamment observés; de nouvelles vues se présentèrent à son imagination: ses idées s'agrandirent et devinrent plus intéressantes; bientôt il crut que le résultat de ses recherches pourroit devenir amusant et instructif à d'autres, en leur présentant les différentes manières par lesquelles cette communication avec l'Inde pouvoit avoir été continuée depuis les premiers tems, de façon à démontrer comment cette grande

branche de commerce avoit successivement augmenté les richesses et le pouvoir des nations qui en étoient en possession. C'est ainsi que notre auteur nous fait envisager le commencement et le terme de cette disquisition historique. Il parle du succès avec lequel il a consulté les livres, et du bonheur qu'il a eu de s'instruire auprès des personnes qu'il a la satisfaction de compter entre ses amis, qui ont rempli les places les plus honorables tant dans le civil que dans le militaire, et qui avoient visité les différentes parties de l'Inde. C'est de leurs conversations qu'il reconnoît avoir tiré les plus grandes lumières : il avoue, en même tems, les grandes obligations qu'il a, en particulier, à M. Playfair, professeur des mathématiques à Edinbourg, et devenu célèbre dans le monde savant, par un mémoire sur l'astronomie indienne, qu'il a fait imprimer dans les *Transactions philosophiques* de cette capitale de l'Ecosse. Dans cet ouvrage nouveau, M. Robertson se tenant à l'arrangement qu'il avoit adopté dans ses ouvrages précédens, s'efforce à détacher, autant qu'il est possible, le récit historique des discussions scientifiques et de la critique, qu'il rejette constamment dans les notes et les éclaircissemens.

La disquisition historique, ou la narration que nous avons sous les yeux, est divisée en quatre sections. Dans la première l'auteur rend compte des recherches qu'il a faites sur la communication entretenue entre l'Europe et l'Inde, depuis les premiers tems jusqu'à la conquête de l'Egypte par les Romains. Il débute, comme dans son histoire de l'Ecosse, par des réflexions sur le période très retréci qui fait le sujet de l'histoire authentique.—L'on avoit déjà donné quelque perfection à l'art de construire les vaisseaux, qui, nonobstant la correspondance qu'entretenoient par mer les différentes nations, étoit encore très-restreinte et très limitée. Les premiers voyages que firent les Egyptiens et les Phéniciens, les plus anciens navigateurs dont l'histoire fasse mention, furent dans la Méditerranée; mais en se procurant de bonne heure la possession de certains ports dans le golfe de l'Arabie, ils étendirent la sphere de leur commerce, et furent les premiers peuples de l'occident qui ouvrirent une communication par mer avec l'Inde. Sur ce sujet, notre auteur renvoie ses lecteurs à la relation du progrès de la navigation et des découvertes dont il a fait précéder son histoire de l'Amérique, qu'il passe ici en revue, d'une manière sommaire, et seulement pour autant qu'elle regarde le sujet de ses recherches actuelles.

Le docteur Robertson ayant touché légèrement le commerce que faisoient les Juifs aux Indes-orientales, au tems de David et de Salomon, ajoute, page 10: "Après avoir recueilli le peu d'information que l'histoire nous donne sur les premières tentatives qu'on fit pour ouvrir une communication de commerce avec l'Inde, j'oserais actuellement, avec plus de confiance et de certitude, tracer les progrès de cette communication, sous les auspices des auteurs qui rendirent témoignage des événemens qui approcherent de leurs tems, et dont ils avoient reçu une tradition plus certaine et plus exacte."

Il nous donne ensuite une relation étendue de la communication que la Perse entretint avec l'Inde. A cette occasion, nous ne fûmes pas peu surpris de voir que notre auteur, en parlant de l'établissement du pouvoir des Perses dans l'Inde, ne fit aucune mention de l'ambassade que le roi de ce pays envoya à Cyaxares et à Cyrus, et dont on trouve l'histoire détaillée dans le second livre de la cyropédie de Xénophon. Nous croyons que cette

cette relation auroit encore été avantageusement placée dans l'appendix, où on rend raison de la civilisation précoce des hindoois, puisqu'elle sert à montrer l'attention sage que le roi indien donnoit, dès ce tems, à la prépondérance du pouvoir entre ses voisins. L'objet de l'ambassade étoit de prendre connoissance de l'occasion de la querelle entre les Medes et les Assyriens, et de déclarer que les Indiens étoit prêts à accorder des secours aux opprimés, et à s'opposer aux agresseurs. Les ambassadeurs, selon la coutume des princes indiens de ce tems, se frayerent le chemin jusqu'à Cyrus, en le comblant de présens.

Environ cent soixante ans après le regne de Darius Hystaspes, Alexandre-le-Grand entreprit son expédition dans l'Inde. *Pag. 13.—*

“ Accoutumé à ne former que des expéditions promptes et décisives, Alexandre partit de la Bactrie, et franchit d'abord la cime de ces montagnes, qui, sous différentes dénominations, forment la ceinture pierreuse, pour me servir d'une expression des géographes orientaux, qui environne l'Asie, et forme la barrière septentrionale de l'Inde.”

“ Il est évident que l'entrée la plus aisée de chaque pays doit dépendre des circonstances de la situation naturelle, tels que sont les défilés qui traversent les montagnes, le cours des rivières, et les endroits où on peut les traverser avec aisance et sûreté. Je ne connois aucune partie du monde, où cet accès soit plus clairement marqué et défini, que sur la frontière septentrionale de l'Inde; aussi est-il à remarquer, que les trois grands conquérans de ce pays, Alexandre, Tamerlan, et Nadir-Shah, dans trois siècles éloignés, avec des vues et des talens bieu différens, ont choisi à-peu près la même route. Alexandre a l'honneur d'avoir le premier franchi ce chemin. Après avoir passé les montagnes, il se campa à Alexandrie Paropamisana, sur le même site, où se trouve la cité moderne de Candahar; et ayant subjugué ou pacifié les nations situées sur la rive N. O. de l'Inde, il traversa ce fleuve à Taxila, aujourd'hui Attock, le seul endroit où sa course soit assez tranquille pour souffrir qu'on y jettât un pont.

“ Après avoir passé l'Inde, Alexandre avança dans le pays par le chemin qui mene droit au Gange, et aux riches provinces du S. O. comprises aujourd'hui sous le nom général de l'Indostan. Mais sur les bords de l'Hydaspe, connu dans les tems modernes sous le nom de Belah, ou de Chelun, Porus, roi puissant de ce pays, lui opposa une armée nombreuse. Cette guerre avec Porus, et les hostilités dans lesquelles il fut successivement engagé avec plusieurs princes indiens, le détournèrent du chemin, qu'il avoit projeté d'abord, et le porterent davantage vers le sud ouest. Dans la suite de ces opérations, Alexandre traversa une des provinces les plus riches et les plus peuplées de l'Inde, appelée aujourd'hui *Panjab*, nom tiré des cinq grands fleuves dont elle est arrosée. Comme nous savons que cette marche fut faite pendant la saison pluvieuse, tems auquel les armées indiennes ne peuvent tenir la campagne, nous n'avons pas besoin de chercher une plus grande preuve de l'esprit de persévérance dont Alexandre se trouva toujours animé, ni de la force extraordinaire et de la vigueur de constitution, que les soldats dans les tems anciens, furent tirer des effets réunis de leurs exercices gymnastiques et de la discipline militaire. Chaque pas, chaque succès offrirent sans doute aux yeux d'Alexandre, des objets aussi frappans que nouveaux. La grandeur de l'Inde, même après avoir vu le Nil, l'Euphrate et le Tibre, doit l'avoir rempli de surprise. Aucun pays, de tous ceux qu'il avoit

avoit jusqu'alors visités, ne lui avoit paru si peuplé, si cultivé, ni si plein de prodiges de l'art et de la nature, que cette partie des Indes, que son armée vit, pour la première fois, à cette occasion. Mais quand il apprit, à mesure qu'il avançoit, et probablement par une description exagérée, combien le Gange surpasseit l'Inde, et combien tout ce qui l'avoit surpris jusqu'ici, cédoit aux pays fortunés qu'arrosait ce fleuve, on ne doit pas s'étonner qu'il désirât si ardemment de voir de près et de conquérir un aussi bel empire. Il rassembla donc son armée, et s'empresse d'encourager ses soldats à tourner leurs pas vers cette région, où les richesses, le pouvoir et la renommée les attendoient. Mais ils avoient déjà tant fait et tant souffert, sur-tout par les pluies continuelles et les inondations des rivières, que leur patience aussi bien que leurs forces ne pouvoient plus résister à de nouvelles fatigues, et que d'une voix unanime ils refuserent tous de marcher en avant. Ils persistèrent dans cette résolution avec une opiniâtreté si marquée; qu'Alexandre, tout puissant qu'il étoit par les grandes qualités qui servent à concilier à un général victorieux un puissant ascendant sur les esprits militaires, fut enfin obligé de céder, et d'ordonner une prompte retraite en Perse."

Il paroît que nous devons les meilleures relations que nous ayons des Indes, pendant ces premiers tems, aux journaux, ou commentaires que les officiers d'Alexandre étoient dans l'habitude de conserver soigneusement, d'après la coutume tant des Grecs que des Romains, et qui furent ensuite transcrits par plusieurs de leurs historiens.

Pag. 21. " Quelque obligation que dut le monde occidental à l'expédition d'Alexandre pour la connoissance qu'elle lui donna des Indes, ce n'étoit qu'une petite portion de ce vaste continent qu'il avoit visité. Ses opérations furent confinées à la province moderne de Lahor, et aux régions sur les bords de l'Inde depuis Moulta jusqu'à la mer "

Pag. 22. " Si une mort prématurée n'avoit pas terminé inopinément la vie du héros de la Macédoine, nous avons raison de croire que les anciens auroient gagné une plus parfaite connoissance des Indes, et que l'empire européen y auroit été établi deux mille ans plutôt.

Pag. 22. " Quand Alexandre devint maître de l'empire des Perses, il s'aperçut bientôt, qu'avec toute la puissance de ses états héréditaires, renforcée par les troupes que l'ascendant qu'il venoit d'obtenir sur les différens états de la Grèce, lui avoit concilié, il se trouveroit peu en état de tenir assujettis des états aussi étendus, et aussi peuplés; que pour assurer et maintenir son autorité, il n'y avoit pas d'autres moyens que de l'établir dans l'affection des nations qu'il venoit de subjuguier, et de la faire défendre par leurs armes; que pour s'assurer de cet avantage, toute distinction entre les vainqueurs et les vaincus devoit entièrement cesser, et ses sujets européens et asiatiques être incorporés et ne faire plus qu'un même peuple à l'avenir, par l'observation des mêmes loix, et par l'adoption des mêmes manières, des mêmes institutions, et de la même discipline."

Pag. 25. " Puisque l'ingénuité du genre humain se porte, dans de pareilles situations, aux mêmes expédiens, les puissances européennes qui emploient aujourd'hui des troupes nombreuses de natifs dans leur service aux Indes, ont suivi exactement les mêmes principes dans la formation de l'établissement de ces mêmes troupes et probablement sans le connoître, ont modelé leurs bataillons de Sepoys sur les mêmes règles qui ont dirigé Alexandre, dans la formation de sa phalange des Perses."

Notre auteur ayant ainsi envisagé les Indes, sous le gouvernement d'Alexandre, continue de les examiner sous celui des ses successeurs. Les grands monarques de la Syrie perdirent les provinces qui leur avoient été soumises, bientôt après la mort de Seleucus.

Pag. 33. Mais les Grecs, dans un royaume beaucoup plus retréci, composé seulement de quelques fragmens de l'empire d'Alexandre, continuèrent encore d'entretenir une correspondance avec les Indes, et réussirent même à se mettre en possession d'un territoire considérable dans cet empire; c'est à-dire, du royaume de Bactrie, sujet ordinairement à Seleucus, mais arraché à son fils, ou à son petit-fils, et rendu indépendant environ 69 ans après la mort d'Alexandre. Nous devons nous contenter, pour ce qui regarde les affaires de ce royaume, de recueillir dans les anciens auteurs, le peu de connoissances qu'ils nous en donnent. C'est d'eux que nous apprenons que son commerce avec les Indes fut très considérable, que les conquêtes des rois bactriens, dans ce pays, surpassèrent en étendue celles d'Alexandre même, et qu'en particulier, ils se rendirent maîtres du canton près de l'embouchure de l'Inde, dont ce conquérant s'étoit d'abord emparé. Chacun des six princes, qui régnerent successivement en Bactrie, fit la guerre avec tant de succès dans les Indes, qu'ils furent pénétrer fort avant dans les parties intérieures, jusqu'à ce que, fiers des victoires qu'ils avoient gagnées, et de l'étendue des domaines sur lesquels ils régnoient, quelques-uns d'entre eux se firent donner le titre de *grand-roi*, titre qui servoit à distinguer les monarques perses dans les jours de leur plus haute splendeur. Nous n'aurois pas sa combien de tems ce royaume de Bactrie avoit subsisté, ni quelle en avoit été la fin, si M. de Guignes n'avoit pas appelé les historiens de la Chine pour suppléer au défaut de ceux de la Grèce et de Rome. Nous apprenons donc des auteurs chinois, qu'environ 126 ans avant l'ère chrétienne, une horde puissante de Tartares, forcés de quitter leur pays natal, situé sur les confins de la Chine, et poussés vers l'occident par l'impulsion d'un corps plus formidable, passa le fleuve Jaxartes, et se précipitant comme un torrent irrésistible sur la Bactrie, renversa ce royaume, et mit fin à l'empire que les Grecs y avoient établi près de 130 ans auparavant.

“ Depuis ce tems, jusqu'à la fin du 15e. siècle, quand les Portugais, en doublant le cap de Bonne Espérance, se procurèrent une nouvelle communication avec l'orient, et portèrent leurs armes victorieuses dans toutes les parties des Indes, nulle puissance européenne ne possédoit aucun territoire, ni aucun établissement dans ce pays. Pendant ce long période, de plus de 1600 ans, on parut avoir abandonné tout système de conquête, et s'être contenté de s'assurer un libre commerce avec un pays opulent.”

Notre excellent historien détaille cette communication de commerce par l'Egypte, dès le règne des successeurs d'Alexandre, jusqu'à la conquête de ce pays par les Romains, et dans sa seconde section, ou son second livre, car il se sert de ces termes comme synonymes, il donne la relation du commerce des Européens avec les Indes, depuis l'établissement du pouvoir romain en Egypte, jusqu'à ce que la conquête entière en fut faite par les Mahométans. Sous ce chef nous trouvons une relation très-intéressante du commerce et de la puissance de Palmyre. Afin de nous mettre en état de former quelque idée des demandes des Romains, il fait d'abord quelques observations sur les trois grands articles qui formèrent leur importation générale des Indes; 1. Les épiceries et les aromates: les pierres précieuses et les perles:

la soie. Ces objets le portent naturellement à donner plusieurs exemples de l'opulence extrême et de la magnificence de Rome. Il détaille ensuite les assortimens de plusieurs cargaisons, tant des vaisseaux frettés à Bérénice pour différens ports des Indes, que de ceux qui en revenoient. En traçant le progrès du commerce indien, il trace également celui de la géographie et de l'astronomie, le rapport mutuel de ces deux sciences. C'est ici qu'il reconnoît devoir beaucoup à l'assistance du célèbre professeur des mathématiques, M. Playfair.

Remarks on the Ecclesiastical State, and the Inhabitants of Rome :
By the Abbè Dupaty*.

AT Rome, properly speaking, there are but three classes of persons : the pope, the clergy, and the people.

All the clergy are hurried away by one universal attraction, toward the supreme dignities, not excepting even the Pope.

All who are not clergy, remain in their original station : Princes, marquises, advocates, farmers, artists, merchants, servants, and beggars ; these are the people.

The nobility at Rome possess little more than the importance and splendour they derive from the antiquity of their families ; they do not here, as in other countries, load the people with the necessary and enormous weight of claiming every office or employment in aspiring to which they may rival each other, nor have they that inconceivable multitude of opportunities for oppression.

All honor and power are united in the clergy ; and it is from connections more or less intimate, with the more or less considerable members of that body, that all secondary importance and subaltern authority flow.

The greatest portion of wealth is possessed by them ; the price of that heaven they formerly put up to sale.

Of the six and thirty thousand houses Rome is estimated to contain, twenty thousand are possessed in mortmain. For a number of ages, mortmain has been continually inheriting, and having heirs, must in the end acquire, that is to say, usurp all property.

The territorial wealth is very inconsiderable in the ecclesiastical state, and certainly would not suffice to maintain its inhabitants. But Rome has her bulls, her ceremonies, her ruins ; she has her name, which is the richest of all her ruins.

Rome therefore, is unable to export any part of her productions, or manufactures, to the general market of Europe ; she consumes them : She can only pay Europe, in short, with gold, for indulgences have no longer currency.

Not but this city, if agriculture and the arts were more flourishing, might also become commercial, but these are in a most deplorable state.

Take the following as a specimen of the manner in which the culture of the little land, that is cultivated in the environs of Rome, is conducted.

At

* *Travels through Italy.*

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

*The Quebec Magazine
/ Le Magasin de
Québec*

Page 222 inexistante

At the seasons for tillage and harvest, a number of persons repair to a public place, near Rome, with one, two, or three hundred pair of oxen: The land-owners then appear, hire a certain number of them, and send them to their estates, frequently at the distance of eight or ten miles. There, in the course of a single day, they finish all their labours of the season. In one and the same day, they plow, sow, and in the same manner, at the proper season, reap and get in their harvest in one day: these works of agriculture resemble so many *coups de main*, to be performed in the country.

The soil, however, is eager to produce. Very little art and labour would obtain every species of grain or fruit, from the salts of that earth, and the rays of that sun, which now generate nothing but distempers.

The number of inhabitants at Rome is estimated at one hundred and seventy thousand souls.

They reckon near ten thousand mendicants or poor.

Menial servants are still more numerous.

The secular or regular clergy may be estimated at a sixth part of the whole.

Such is the state of professional celibacy, that upwards of five women are reckoned to one man: This may, perhaps, serve to enable us to judge of the libertinism of Rome.

The cultivation of the mind is here as much neglected as that of the earth; the mind therefore hardly produces any thing at Rome but jurisprudence, medicine, theology, and sonnets.

The best education of the girls is to have received none.

The multitude at Rome possess little reason, a tolerable share of wit, and a great deal of imagination: Years beget habits here, but do not bestow experience.

I remark only the leading features.

Every body knows that the tiara is placed on the pope's head by election.

There is not a sovereign in Europe whose authority is less limited by the laws. His word admits of no contradiction. His commands form at the same time a civil law and a religious precept: Head of the church and of the state; his will is sanctioned at once by the dread of the executioner and the devil.

But the pope's authority at Rome is far from possessing all its plenitude of power; it does not enjoy half of it.

The temporal power is limited to a very moderate revenue; it is only supported by a handful of soldiers, who form only a ridiculous representation of a military state; a band of sberres, despised and detested by the people, and who consequently are infamous; a shadow of police exercised by the curates; and very numerous tribunals, which consequently have little weight.

These resources, which are to maintain the temporal power, already so feeble in themselves, are still further weakened by deficiencies and abuses.

With respect to the administration of the finances, there is neither judgment or œconomy in the application of the public money, and scarcely any responsibility. The administration of the finances therefore is a scene of fraud and rapine.

As for the military power; the shadow of an army obeys the shadow of a commander. There is neither military spirit nor discipline. The sberres are privileged robbers who wage war with robbers who are not privileged.

Their chief is obliged to maintain a coach and two horses for the cardinal's *viscar*. This single word contains a volume.

The tribunals are composed of prelates, who, in general, are ignorant of the laws, and employ themselves in various different ways. But they have secretaries.

The *Rotta*, however, which is a tribunal of appeal, is respectable. It is obliged to assign and publish immediately the motives for its sentences, but its decisions are not final; they may continually be set aside; a word from the pope is sufficient; and this word is to be obtained or purchased.

As for the penal power, the multitude of asylums, of which there are near seven hundred in Rome, the inability or the connivance of the *scirres*, the power and protection of individuals, the little severity used in, and the want of a proper guard for the galleys, reduce it to a mere bugbear.

I forgot to observe that every house, on which a cardinal has placed his arms, becomes a place of refuge for creditors against judicial executions. These asylums are very numerous; some cardinals make a traffic of them. Impunity is a revenue at Rome.

The power derived from religion has preserved rather more authority: but it has greatly suffered by three causes equally powerful, the multitude of indulgences, the facility of obtaining absolutions, and habit.

From this picture of the government of Rome, it should seem as if Rome, as a political state, must be on the brink of ruin; as a social state, be continually agitated by a thousand disorders; and as a civil state, become a prey to every kind of wretchedness; but true it is, however incredible, that Rome is, perhaps, as a political state, the most secure; as a social state, the most peaceable; and as a civil state, the least wretched of almost any with which we are acquainted.

The tranquility which reigns at Rome may be easily explained.

Though the pope is in possession of absolute power, he is not much in the way of abusing it: he is not born a prince; the crown is to him the gift of good fortune, an accessory of the tiara; one of the functions of the papacy, a deposit rather than a property; and in general, he is old; besides, that no man instantaneously acquires new wants, or habits, talents, or ideas: these can only be gained, with difficulty, and at a certain age.

Another powerful reason still further restrains the popes, who might be tempted to become oppressors: to make themselves respected as pontiffs, they must be beloved as kings.

Nor have the higher clergy any interest in disturbing the established order.

The pope's authority, mild and light in itself, hardly weighs at all on them.

The persuasion, that it is sacred, necessary, and in duration but momentary, likewise contributes greatly to its support.

Ambition, in a word, and the hope of exercising some portion of this authority in the present moment, and of exercising it one day entirely, completely removes from it all its pressure, leaving it all its weight.

Nothing is more rare, at Rome, than daring robberies, house breaking, and popular commotions; but assassinations are frequent.

These never occasion either horror or disturbance; the inhabitants of Rome coolly see them committed before their eyes, and relate them with the same indifference. The murderer is not looked upon as either wicked, dangerous, or infamous. No doubt, say they, he has had provocation. The

The revenge of the filetto is the deed of the populace.

It is looked upon as a part of the administration of justice left in the hands of the people. Besides that, it seldom exceeds that vengeance which is moderated even by the dread of vengeance.

Mendicity, that degeneration of poverty, the precarious state of which, in every other country, is the ordinary source of robberies, has not that inconvenience at Rome; here it is a certain profession. There is not a beggar but is led by his mendicity, or to whom it does not furnish, not only a present, but the security of a future subsistence.

A man, a woman, or a child have only to hang out a few rags in the streets of Rome, or expose a sore, they instantly procure victuals. The pity of the Romans never reasons; and what does a mendicant require more? Degraded either by misery, infirmities, or idleness, animal life suffices for him; when he enjoys that he is happy—as his dog.

There are more beggars at Rome than any where; they swarm on all sides; pilgrimages leave there a great number.

Every place there is open to them; they are permitted to seek every where for charity, to pursue it to all places; they enter the coffee houses, and go out of them like domestic animals. Dignity suffers and murmurs at this; but humanity remonstrates, they are men.

Another reason which prevents the frequency of private or public robberies, is the absence of luxury, and especially of the most contagious species of it, that shameless luxury that dazzles and excites the emulation of vanity.

Superfluity has been the cause of the commission of more crimes than necessity.

At Rome, therefore, misery, indolence, ambition, and the desire of woman do not excite to rob.

I say, the desire of the sex; for the climate and the manners of the country furnishes women enough here, even for caprice.

Private debauchery is so great, that public debauchery is a stranger; it is unnecessary: thus, in certain countries, poverty is so general that there are no beggars.

You have seen that the power of the pope cannot lie very heavy on the people; and that of the great is still less oppressive.

Through all the intercourse of the great with the great, and of the great with their inferiors, there reigns a certain ease, politeness, and universal flattery; this proceeds from the opportunities fortune here enjoys of exercising all her caprices, and this generally, in secret and in silence, by the means of valets, monks, secretaries, or women. Nobody therefore is perfectly acquainted with whom he has to do, the consequence of the individual with whom he treats, the influence of the passer by whom he salutes. Tomorrow, perhaps, that poor priest will be a prelate; that other poor devil, the valet or secretary of some man in place. In this state of doubt, every body is civil to every body; and from this uncertainty, they continually lavish mutual good wishes, smiles of protection, and friendly squeezes of the hand.

The Romans have a wonderful facility of changing faces, or rather they have no occasion to change them; the best masks in the world are the Italian visages; their pantomime however *outrés* every thing, gestures, words, and looks; so that making it too expressive, they render it insignificant. The Italians, indeed, in their dealings with each other, never give any credit to

the countenance, the language, nor even the accent; they believe only in the event.

Would you wish to know the behaviour of a cardinal when he visits another, especially when the latter is in place? On entering the first anti-chamber, where the servants are, he makes a bow; in the second, where the valets de chambre sit, he smiles; in the third, where the cardinal's gentlemen stay, he takes them by the hand; in the fourth, where he finds the introducer, he bows, he smiles, he takes him by the hand, and chats with him; at length, he enters the apartment of his colleague: in appearance, you see two friends embracing each other; but they are, in fact, two rivals, who would cut each other's throat.

None of their physical wants have any superfluity, but they are all supplied with what is necessary, and that which is necessary is very trifling.

Hunger is not violent, one daily repast suffices; and fruits, vegetables, some fish, and a little meat, suffice for this one repast.

Thirst demands and consumes very little wine, but a great quantity of lemons and of ice.

As for clothing, the climate and the fashion reduce this to a mere covering: every body not naked is clothed.

The wants of the sexes find aliment in icisbeism, facility of gratification in the manners, and sufficient indulgence in the religion of the country.

From dinner they pass to sleep, which lasts till six in the evening; they then do nothing, or are employed in trifles which amount to nothing. Night arrives; all business is suspended, all the shops are shut up; men, women, and girls, every body takes flight till three in the morning; they repair to the public walks, to the *Corso*; to conversation in coteries; to collations in taverns: Even the most serious characters give themselves up to relaxation and amusement till the next day.

Every evening is a public festival, at which love, and that too not of the most refined sort, presides. The senses speak to the senses, and they soon make themselves understood; sometimes, indeed vanity addresses vanity, but rarely do the heart and the imagination, appeal to the imagination and the heart.

Intrigues are so numerous at Rome, that nothing can be called an intrigue.

To conclude; the Romans greatly resemble those moderate, peaceable, and obscure men, whom nobody is tempted to envy, who are neither amiable nor useful, whom you would be sorry to resemble, with whom you would not wish to live 'but who nevertheless are happy.'

Mémoire sur la nouvelle planète OURANUS, (*Georgium Sidus*), par M. de Zach, professeur de mathématiques, et membre de plusieurs académies.

L'Histoire de la découverte de six planètes de notre système se perd avec l'origine de l'astronomie dans l'obscurité des siècles. Sans nous occuper à remonter jusqu'à cette origine, j'observerai seulement, que d'après le témoignage de *Séneque* *Eudoxe* fut le premier qui apporta de l'Égypte en Grèce la connoissance de cinq planètes (*).

" La

(*) *L. An. Seneca, Natural. Quest. lib. VII, cap. III.*

“ La planète dont il s'agit ici, est la seule dont la naissance, s'il est permis de parler ainsi, ou du moins la révélation ait une date constante. Ce n'est pas un astre secondaire, comme les satellites, dont la restauration de l'astronomie et l'invention des télescopes ont enrichi le ciel; ce n'est pas un astre chimérique, comme ces compagnons que l'imagination trop vive de quelques observateurs a voulu donner à Vénus et à Mars; ce n'est pas un astre du genre des comètes, c'est-à-dire, sujet dans sa course à des règles dont nous commençons à peine à saisir les principes; c'est une planète principale qui décrit, comme Jupiter, comme Saturne, une ellipse autour d'un centre commun. C'est un corps qui ne dépend comme eux, que du poids universel de la nature; elle suit les mêmes loix que les autres globes dont est composé son empire.

“ Ce qui est bien plus étonnant, c'est qu'elle est visible à l'œil, et qu'elle n'avoit pas même échappé aux recherches infatigables des astronomes modernes; mais aucun deux n'en avoit saisi le caractère: la lenteur de sa marche empêchoit d'en distinguer le mouvement; on la confondoit, quand on la voyoit, avec les étoiles fixes; toujours présente à nos organes, elle n'avoit jamais frappé les esprits.

“ Les astronomes modernes soupçonnoient en tout tems la pluralité des planètes. *Kepler*, le pere de l'astronomie moderne, en imagina deux: il plaça l'une entre Jupiter et Mars, l'autre entre Mercure et Vénus: elles étoient invisibles à cause de leur petitesse (*). Quoiqu'il changeât ensuite d'avis là-dessus, il n'y a cependant point d'astronome de nos jours qui ne soupçonnât, par des raisons une planète entre Mars et Jupiter; il pourroit se faire qu'étant plus petite que Mars, sa lumière réfléchie ne pût arriver jusqu'à nous, de la distance qu'elle devoit occuper dans l'espace entre Mars et Jupiter: sa révolution autour du soleil seroit, selon les loix de *Kepler*, de quatre ans: elle n'approcheroit donc qu'une fois dans seize mois, de la terre, ce qui peut également contribuer à rendre sa découverte difficile, si elle est possible; peut-être dépendra-t-elle d'un pareil hasard, qui nous a fait connoître la septième planète. Mais si les astronomes modernes ont cru à la possibilité et à l'existence d'autres planètes, il faut aussi avouer qu'ils n'ont pas également cru à la possibilité de leur découverte; l'idée généralement adoptée et accréditée, qu'une planète au delà de Saturne ne pourroit nous réfléchir la lumière qu'elle recevoit du soleil, a plutôt nuï au progrès de sa connoissance: *Lambert*, vingt ans avant la découverte de la septième planète, lui assigna bien sa prodigieuse distance; mais il dit en même-tems qu'elle devoit être invisible à l'œil, en la supposant tant soit peu plus petite que Saturne, mais nous savons aujourd'hui que, quoique beaucoup plus petite que Saturne, elle est cependant visible à la vue simple: beaucoup de personnes qui ont la vue longue, et qui sont dirigées et alignées par de grandes étoiles, la voient sans difficulté: je la vois toutes les fois avec une simple lorgnette concave, dont je me fers pour la vue basse. On la voit parfaitement bien dans une lunette d'opéra.

“ Il n'a pas fallu moins que mille et neuf cens ans depuis *Eudoxe* pour arranger et disposer les six planètes connues, et nous ne pouvons dater le véritable système du monde, que depuis 1507. Depuis *Copernic* jusqu'à *Galilée*, *Simon Marius* ou *Thomas Harriot*, notre système planétaire resta le même:

(*) *Mysterium cosmographicum*, p. 10, cap. II.

même : ce n'est que depuis 1609 ou 1610 qu'il est enrichi de quatre nouvelles planètes secondaires. En 1655, la 25 Mars, *Huygens* en ajouta encore une; il pensa que c'étoit la dernière qu'on put découvrir (*): il s'applaudit beaucoup de la découverte, parce que ce satellite de Saturne avec la lune, et les quatre satellites de Jupiter, achevoit le nombre de six planètes secondaires, égal à celui de planètes principales du système. Mais ce fut à *Domenique Cassini* qu'il étoit réservé, en 1684, d'achever cette dernière découverte. Il s'est écoulé depuis plus d'un siècle, sans qu'on eût fait de nouvelles découvertes dans le système planétaire. C'étoit au mois de Mars 1684 que *Dominique Cassini* découvrit le dernier satellite de Saturne, et c'est dans le même mois de l'année 1781 que *Frédéric-Guillaume Herschel* découvrit la septième planète de notre système, dont nous allons donner l'histoire.

“ *Frédéric-Guillaume Herschel* naquit à Hanover en 1738: il fut destiné à la profession de musicien, mais pour satisfaire son goût naturel, il cultiva dès lors, avec autant d'ardeur que de succès, les mathématiques et l'astronomie. Depuis vingt ans il étoient établi à *Bath* en Angleterre, où il occupoit la place de directeur de musique: il s'y livra entièrement à son penchant, après y avoir étudié, avec la plus grande application, toutes les parties des mathématiques, il forma le projet d'étudier toute l'astronomie; voulut tout vérifier par lui-même et n'admettre rien qu'il n'eût vu et constaté lui-même; il lui falloit d'abord des instrumens; il vit bientôt que les petites lunettes dont il s'étoit d'abord pourvu, ne suffisoient point à ses intentions. Il n'hésita pas de faire un voyage à Londres, dans le dessein d'acheter un bon télescope de *Dollond*; mais la somme d'argent qu'il avoit destinée pour cette emplette n'approchant pas du prix qu'on lui demandoit de cet instrument, il imagina une économie dont les exemples ne sont pas communs; ce fut de s'en construire un lui-même. Il avoit toujours arrangé et réparé ses petites lunettes de la main, et comme d'ailleurs il avoit de très-bonnes connoissances en optique et catoptrique, il forma le projet de fonder et de polir lui-même un miroir: ayant parfaitement réussi à son premier coup d'essai, il hasarda davantage: il en vint successivement à faire des télescopes depuis 2 jusqu'à 20 pieds, qui grossissoient 227, 460, 952, 1536 et 2010 fois. En 1782, *M. Maskelyne*, astronome royal de Greenwich, compara un des télescopes de ce novice avec un des meilleurs du célèbre *Short*, de 6 pieds, et l'apprentif mérita la préférence; nous verrons bientôt que c'est à cette perfection que nous devons la découverte de la nouvelle planète. Le roi d'Angleterre, tant pour récompenser que pour encourager un talent aussi extraordinaire, lui assura une pension de 200 liv. sterl. et un logement à *Datchet* près de *Windfor*. En 1781, la société royale de Londres le reçut au nombre de ses membres, et lui adjugea la médaille d'or qui est destinée tous les ans à la découverte la plus intéressante dans les arts ou dans les sciences.

“ La perfection à laquelle *M. Herschel* portoit ses télescopes, ne fit qu'augmenter son ardeur pour l'astronomie; il fit des observations assidues sur les planètes, les taches de la lune et du soleil, &c. . . Vers la fin de l'an 1780, il s'étoit occupé de la recherche de la parallaxe annuelle des étoiles fixes, par conséquent engagé dans une suite d'observations très-déliées: l'an 1781

* *Hagenii opera*, pag. 548.

le 13 Mars, entre 10 et 11 heures du soir, examinant les petites étoiles dans le voisinage de H (*propus*) des gémeaux, il en aperçut une qui lui paroissoit beaucoup plus grande que les autres, et lui sembloit même avoir un disque distinct; cette grandeur le frappa, il la compara d'abord avec H des gémeaux, et la petite étoile dans le rombe entre le cocher et le gémeaux, et l'ayant effectivement trouvée beaucoup plus grande qu'aucune d'elles, il soupçonna que ce pouvoit être une comète: l'équipage qu'il avoit à son télescope qui étoit de 7 pieds, lorsqu'il vit pour la première fois cet astre singulier, grossissoit environ 227 fois, mais après avoir soupçonné que cette étoile pouvoit être une comète, il la regarda avec un équipage qui grossissoit 460 fois, et ensuite avec celui qui grossissoit 932 fois, et il eut la satisfaction et le plaisir de voir son soupçon fondé; car le diamètre de cette nouvelle étoile augmentoit en raison du grossissement, tandis que celui des étoiles fixes auxquelles il la compara, n'augmenta pas dans la même raison. De plus, la nouvelle étoile étant vue avec un équipage qui seroit plus que la lumière de l'étoile ne le comportoit, parut trouble et mal terminée, tandis que les autres étoiles fixes conservoient leur brillant et leur netteté de contour.

“ On voit par ce récit authentique, que nous devons la découverte de cette planète uniquement à la bonté et à la perfection des télescopes de *M. Herschel*, puisque c'est par là qu'il jugea d'abord que cet astre étoit quelque chose d'extraordinaire, et plus qu'une simple étoile, même sans s'être encore aperçu de son mouvement propre; ce n'est qu'après avoir vu par ce télescope une augmentation dans le diamètre, qu'il entreprit de le mesurer, étant muni d'un excellent micromètre de sa propre construction, avec lequel il mesura des angles extrêmement petits avec une précision du 6, 8 ou 10^{es} fitoutes les circonstances, sont favorables: il observa d'abord l'augmentation du diamètre apparent, qui, le 17 Mars étoit 2^{es} 53^{es}, et alloit le 18 Avril jusqu'à 5^{es} 2^{es}. *M. Herschel* entreprit ensuite de mesurer des distances de cet astre à de certaines étoiles télescopiques, et il détermina avec son micromètre angulaire leurs angles de position, il eut le plaisir de voir en deux jours que l'astre avoit changé de place; le premier résultat de ses observations fut d'abord, que le mouvement horaire apparent de ce nouvel astre étoit de 24^{es}, qu'il marchoit dans l'ordre des signes, que son orbite ne s'écartoit que fort peu de l'écliptique, que son mouvement s'accéléroit, qu'il s'approchoit de la terre, qu'il ne paroissoit avoir aucune atmosphère visible, qu'une barbe, ou chevelure, paroissant toujours parfaitement tranché sur ses bords; même vu par un télescope qui grossissoit environ 27 fois, tout le contour de son disque parut nettement terminé.

“ Cette découverte étoit d'autant plus heureuse, que le télescope avec lequel il la fit, n'embrassoit dans le ciel à la fois qu'un champ de 4 minutes et demie; pour l'avoir pu discerner par sa grandeur apparente des étoiles fixes, il falloit au moins un télescope qui grossit environ 100 fois. Si le hasard, ou plutôt le malheur eût fait tomber *M. Herschel* 10 ou 12 jours plutôt sur cet astre, peut-être cela nous auroit-il encore dérobé la connoissance de ce corps planétaire; car comme la planète auroit été en ce tems-là stationnaire, *M. Herschel* n'auroit pu s'apercevoir de son mouvement propre, il auroit peut-être négligé de l'observer, sitôt qu'il auroit remarqué que l'étoile restoit immobile, et ne changeoit point de place parmi les étoiles qui l'entouroient; mais le bonheur voulut que la planète étoit exactement, le jour après la découverte, le 14 Mars, dans la quadrature orientale avec le soleil,

soleil, et que par conséquent son mouvement devoit s'accélérer, tout comme il l'avoit observé.

M. Herschel ayant communiqué sa découverte à la société royale de Londres, le bruit d'un phénomène aussi extraordinaire se répandit bientôt dans l'Europe savante, et fixa l'attention de tous les astronomes : on jugea d'abord que c'étoit une comète; des astres inconnus qui changent de place une direction suivie semblent ne pouvoir être rangés que dans cette classe. L'académie royale des sciences de Paris déclara, le 25 Avril 1781, que cet astre ne pouvoit être qu'une comète très-extraordinaire, n'ayant ni barbe, ni queue, ni chevelure, ni aucune atmosphère ou traînée lumineuse dont les comètes sont ordinairement entourées; il seroit le premier qu'on eût observé de ce genre; comme on avoit déjà observé que son mouvement s'accéléroit, on supposa qu'il marchoit suivant leurs loix, et qu'il décrivait en apparence une parabole qu'on calculeroit comme celles des 65 comètes calculées jusqu'à présent : mais comme on n'avoit encore observé qu'une petite partie d'un mouvement très-lent, les calculs ne pouvoient être exacts, et cet astre étoit plutôt un grand sujet de curiosité que de recherche: c'est pourquoi les astronomes attentifs attendoient avec impatience que cet astre se dégagât des rayons du soleil.

« Le premier qui le vit dans l'aurore fut M. Messier à Paris, qui l'observa le 17 Juillet 1781. Ce ne fut que deux jours plus tard qu'on le vit de l'observatoire de Greenwich, mais avant la fin de l'année, il fut connu de tous les astronomes de l'Europe.

« Ceux qui avoient remarqué que son mouvement s'étoit accéléré, virent bientôt, qu'après la conjonction vers le milieu du mois d'août, ce mouvement se ralentissoit, comme on s'y attendoit, et la planète devint pour la première fois stationnaire dans les premiers jours du mois d'Octobre. Le 9 Octobre, de directe qu'elle étoit, elle devint pour la première fois rétrograde, en reprenant avec la même uniformité accélérée le même chemin au travers des étoiles fixes, entre lesquelles elle avoit déjà passé. L'uniformité et la lenteur de son mouvement ont pu donner avec assez de précision le moment de sa conjonction avec le soleil; elle continuoit toujours à rétrograder en repassant entre les mêmes étoiles. Le 25 Septembre elle parvint à sa quadrature occidentale, et le 21 Décembre, à 18 heures, elle fut pour la première fois en opposition avec le soleil; c'est la première longitude héliocentrique qu'on a pu observer: cette observation étoit importante pour la théorie de cette planète, les oppositions des planètes supérieures sont les circonstances les plus favorables pour déterminer leurs orbites, aussi cette observation fut-elle faite par plusieurs astronomes avec tout le soin imaginable.

Quant aux astronomes calculateurs, ils ne furent pas moins empressés à déterminer le cours de cet astre intéressant, et l'ayant d'abord envisagé comme une comète, il lui donnerent en conséquence une orbite parabolique; mais les calculs fondés sur cette hypothèse se trouvant démentis par des observations subséquentes, on ne tarda pas à soupçonner la vérité. M. Lexel, Suédois, membre astronome de l'académie de Pétersbourg, le trouva alors en Angleterre, et eut l'occasion de suivre de près les observations de M. Herschel. Voyant la difficulté qu'il y avoit à accorder le cours de l'astre nouveau avec les paraboles de comètes, il fut le premier qui tenta le calcul de son mouvement dans la supposition d'une orbite approchant du cercle. Considérant dès lors cet astre comme un corps planétaire, il trouva la ré-

révolution autour du soleil de 82 ans et 4 mois. C'étoit approcher bien près de la vérité.

Après deux ans d'observations, les astronomes conclurent, que le moyen mouvement diurne de la planète dans son orbite autour du soleil, étoit environ de 43 secondes.

“ En conjonction avec le soleil, son mouvement diurne par rapport à la terre, considérée comme centre, étoit de 3 minutes 36 secondes; en opposition avec le soleil, ce même mouvement géocentrique étoit de 2' 48"; tous les ans l'astre avançoit 215 jours, et rétrogradoit 150 jours.

“ C'est alors qu'on vit clairement qu'il ne pouvoit être une comète, et qu'il falloit le regarder comme un corps qui contribue à l'extension de notre système planétaire. On continua les calculs en conséquence; on chercha tous les élémens de l'ellipse qui fait son orbite, et l'on détermina le tems de sa révolution autour du soleil, à 83 $\frac{1}{2}$ environ de nos années.

“ Dès que l'on fut que l'astre en question étoit véritablement une planète, l'on soupçonna, avec raison, qu'il auroit pu être remarqué auparavant, et regardé comme étoile fixe par les astronomes, qui se sont occupés de catalogues des étoiles zodiacales.— M. Bode eut le premier l'idée de la chercher dans ces catalogues. M. Messier observa qu'on pouvoit expliquer par-là pourquoi certaines étoiles marquées sur les catalogues ne se retrouvoient point dans le ciel; les positions de ces prétendues étoiles fixes n'étant en effet que les positions passagères de la planète, trouvée en différens endroits à des tems différens. M. Bode vérifia cette supposition relativement aux catalogues de Tycho, Hevelius, Flamsteed, Tob, Mayor, de la Caille et Messier; en calculant où cette planète avoit pu se trouver dans le tems des observations de ces célèbres astronomes.”

On Man.

LIKE as the damask rose you see,
 Or like the blossom on a tree,
 Or like the dainty flower of May,
 Or like the morning of the day,
 Or like the sun, or like the shade
 Or like the gourd which Jonas had;
 Ev'n such is man, whose thread is spun,
 Drawn out, and cut, and so is done.
 The rose withers, the blossom blasteth,
 The flower fades, the morning hasteth,
 The sun sets, the shadow flies,
 The gourd consumes, and man he dies.

Like to the grass that's newly sprung,
 Or like a tale that's new begun,
 Or like the bird that's here to-day,
 Or like the pearled dew of May,
 Or like an hour, or like a span,
 Or like the singing of a swan;
 Ev'n such is man, who lives by breath,
 Is here, now there in life, and death.

The grass withers the tale is ended,
 The bird is flown, the dew's ascended,
 The hour is short, the span not long,
 The swan near death, man's life is done.

Like to a bubble in the brook,
 Or in a glass much like a look,
 Or like a shuttle in a weaver's hand,
 Or like the writing on the sand,
 Or like a thought, or like a dream,
 Or like the gliding of a stream;
 Ev'n such is man who lives by breath,
 Is here, now there, in life and death.
 The bubble's out, the look's forgot,
 The shuttle's flung, the writing's blot,
 The thought is past, the dream is gone,
 The water glides, man's life is done.

Like to a blaze of fond delight,
 Or like a morning clear and bright,
 Or like a frost or like a shower,
 Or like the pride of Babel's tower,
 Or like the hour that guides the time,
 Or like to beauty in her prime:
 Ev'n such is man, whose glory lends,
 His life a blaze or two, and ends,
 Delights vanish, the morn overcasteth,
 The frost breaks, the shower halteth,
 The tower falls, the hour spends,
 The beauty fades, and man's life ends.

Like to an arrow from the bow,
 Or like swift course of water flow,
 Or like that time 'twixt flood and ebb,
 Or like the spider's tender web,
 Or like a race, or like a goal,
 Or like the dealing of a dole;
 Ev'n such is man whose brittle state,
 Is always subject unto fate.
 The arrow's shot, the flood soon spent,
 The time's no more, the web soon rent,
 The race soon run, the goal soon won,
 The dole soon dealt, man's life is done.

Like to the lightning from the sky,
 Or like the post that quick doth fly,
 Or like a quaver in a short long,
 Or like a journey, three days long,
 Or like the snow, when summer's come,
 Or like the pear, or like the plum;
 Ev'n such is man who heaps up sorrow,
 Lives but this day and dies to-morrow,

The lightning's past, the post must go,
 The song is short, the journey's so,
 The pear doth rot, the plum doth fall,
 The snow dissolves, and so must all.

The Dram Drinker.—A Fragment.

GOOD GOD! is this my ancient friend I cry'd,
 He hung his head, roll'd up his eyes, and sigh'd!
 How altered from the man that once you knew,
 To solid judgment, like the needle, true,
 Pride of the gay, and leader of the ton,
 The soul of pleasure's circle long he shone;
 'Till draughts insidious from the sparkling bowl,
 Destroy'd the finer feelings of the soul!
 By slow, but sure degrees the poison sped,
 Calhier'd the MAN and left the BEAST instead.

Ah! had you seen him in his shabby dress,
 You would have felt what language can't express,
 Slipshod, in shoes both destitute of soles,
 And coal dust coloured stockings full of holes;
 A pair of greasy breeches—knees quite bare,
 With scarce a button modesty to spare;
 An old, black, rusty waistcoat, and his shirt
 Was, what remain'd, a perfect patch of dirt!
 His coat, which his great grandsire wore when young,
 In rags and tatters on his shoulders hung.
 Upon his head a rusty felt he wore,
 Which his short matted locks scarce cover'd o'er.

These form'd the ward-robe of our once gay friend,
 These are the fruits that love of Grog attend;
 Nay, worse than these, for reason thus dethron'd,
 Such wretches are by all mankind disown'd!
 Disease and infamy their woes increase,
 'Till death in pity gives them a release.



CHRONICLE.

TRIAL OF THE LATE QUEEN OF FRANCE,

(Continued from p. 183, and concluded.)

FOUQUIER, the Public Accuser, now spoke.—He reminded the Jury of the flagitious conduct of the late French Court—of its constant machinations against Liberty, which it did not like, and the destruction of which it sought to encompass at any rate—its efforts to kindle Civil War, in order to turn its result to its own advantage, by appropriating to itself this *Machiavelian* maxim, *Divide to reign!*—its criminal and culpable connections with the Foreign Powers with whom the Republic is at open War—its habits of intimacy with a villainous Faction, which was devoted to it, and seconded its designs, by exciting in the bosom of the Convention animosities and dissensions, by employing all possible means to ruin Paris, and arming the Departments against that City, and by incessantly calumniating the generous inhabitants of that City, the mother and preserver of Liberty—the massacres perpetrated by the orders of that corrupted Court in the principal towns of France, especially at Montauban, Nismes, Arles, Nanci, in the Champ de Mars, &c. &c. He considered *Marie Antoinette* the avowed enemy of the French Nation—as the principal instigatrix of the troubles which had taken place in France for these four years past, and of which thousands of Frenchmen fell victims.

Chaveau and Troufon. Ducondray, officially appointed by the Tribunal to defend *Antoinette*, acquitted themselves of that duty, and solicited the clemency of the Tribunal. They were heard with the most profound silence.

The Queen was then taken out of the Hall.

Herman, President of the Tribunal now spoke, and summed up the Evidence in the following manner:

“ Citizens of the Jury, the French Nation, by its organ the Public Accuser has accused before the National Jury *Marie Antoinette* of Austria, Widow of *Louis Capet*, of having been the accomplice, or rather instigatrix of most of the crimes of which the last Tyrant of France was found guilty—of having herself kept up a secret understanding with powerful Foreign Nations, especially with the King of Bohemia and Hungary, her Brother—with the *ci-devant* Emigrant French Princes, and traitorous Generals—with having furnished the Enemies of the Republic with supplies of money, and of having conspired against the external and internal security of the State.

“ A great example is this day given to the Universe, and it will surely not be lost upon the Nations which inhabit it. Nature and Reason, so long outraged, are satisfied at last, and Equality is triumphant.

“ A woman who lately occupied all the most brilliant prestiges which the pride of Kings, and the baseness of Slaves could invent, occupies now, before the Tribunal of the Nation, the place which was occupied two days ago by another Woman; and this Equality secures impartial justice.

“ This Trial, Citizens of the Jury, is not one of those where a single
crime,

PROCES DE LA DEFUNTE REINE DE FRANCE.

(Continuation de la page 184, et conclusion.)

FOUQUIER, l'Accusateur public, a alors pris la parole. Il a rappelé aux Jurés la conduite scélérate de la ci-devant Cour de France—ses machinations continuelles contre la Liberté qu'elle n'aimait pas, et dont elle cherchait la destruction par tous les moyens, ses efforts pour allumer la guerre civile, afin d'en tourner le résultat à son propre avantage, en s'appropriant cette maxime de machiavel, *Divisez pour régner*;—ses criminelles et coupables connexions avec les Puissances Etrangères avec lesquelles la République est en guerre ouverte;—son intimité avec une faction scélérate qui lui était dévouée, et qui secondait ses desseins, en excitant dans le sein de la Convention des animosités et dissensions, en employant tous les moyens possibles pour ruiner Paris et armer les Départemens contre cette ville, en calomniant incessamment les généreux habitans, promoteurs et préservateurs de la Liberté. Les massacres perpétrés par les ordres de cette cour corrompue dans les principales villes de France, spécialement à Montauban, à Nîmes, à Arles, à Nanci, dans le champ de Mars et ailleurs. Il a dit qu'il regardait Marie Antoinette comme l'ennemie déclarée de la Nation Française—comme la principale instigatrice des troubles qui ont eu lieu en France depuis quatre ans, et dont des milliers de Français ont été les victimes.

Cbaveau et *Troufons Ducondray*, officiellement appointés par le Tribunal pour défendre Antoinette, se sont acquités de ce devoir, et ont sollicité la clémence du Tribunal. Ils ont été entendus avec le plus profond silence.

On a ensuite fait sortir la Reine de la salle.

Herman, Président du Tribunal a alors parlé, et résumé les témoignages de la manière suivante:

“ Citoyens Jurés, la Nation Française, par son organe, l'accusateur Public, a accusé devant la *Jurés* Nationale Marie Antoinette d'Autriche, Veuve de Louis Capet, d'avoir été complice, ou plutôt l'instigatrice de la plupart des crimes dont le dernier Tyran de la France a été trouvé coupable—d'avoir elle-même tenu une secrète intelligence avec de puissantes nations, spécialement avec le Roi de Bohême et de Hongrie—avec les ci-devant Princes Français émigrants et les Généraux traitres,—d'avoir fourni aux ennemis de la République des sommes d'argent—et d'avoir conspiré avec eux contre la sûreté extérieure et intérieure de l'Etat.

“ Un grand exemple est aujourd'hui donné à l'Univers, et il ne sera pas perdu pour les nations qui l'habitent. La nature et la raison si longtems outragées, sont enfin satisfaites, et l'Egalité est triomphante.

“ Une femme qui n'aguère occupait tous les prestiges les plus brillans que l'orgueil des Rois et la bassesse des esclaves pouvaient inventer, occupe maintenant, devant le Tribunal de la Nation, la place qu'occupait il y a deux jours une autre femme; et cette égalité assure la justice impartiale.

“ Ce procès, citoyens jurés, n'est pas un de ceux où un simple fait, un seul

crime, is submitted to your conscience and your knowledge. You have to judge all the political life of the Accused, ever since she came to sit by the side of the late King of the French; but you must, above all, fix your deliberation upon the manœuvres which she never an instant ceased to employ to destroy rising Liberty, either from within the Kingdom, by her close connections with infamous Ministers, perfidious Generals, and faithless Representatives of the People, or from without the Kingdom, by causing the negotiation of that monstrous Coalition of the Despois of Europe, which History holds up to ridicule for impotence—in short, by her correspondence with the *ci-devant* Emigrant French Princes, and their worthy Agents.

“ Had we wished for an oral proof of all those deeds, the Prisoner ought to have been made to appear before the whole French Nation. The material proof rests in the papers seized in the abode of Louis Capet, enumerated in a Report made to the National Convention by Gohier, one of its Membres, in the collection of justificatory pieces of the Act of Accusation passed against Louis Capet by the Convention; lastly and chiefly, Citizens of the Jury, in the political events of which you have all been witnesses and judges.

“ If it were permitted to me, in fulfilling a limited office, to give myself up to emotions which the passion of humanity imposes, we should have invoked before the Jury, the manes of our brothers at Nanci, at the Champ de Mars, at the Frontiers, at La Vendee, at Marseilles, at Lyons, at Toulon, in consequence of the infernal machinations of this modern Medicis: we should have brought before you the fathers, the mothers, the wives and infants of those unhappy Patriots!—What do I say? Unhappy!—They have died for Liberty, and faithful to their Country. All those families, in tears and despair, would have accused Antoinette of having snatched from them every thing that was most dear to them in the World, and the deprivation of which renders life insupportable.

“ In effect, if the satellites of Austrian Despotism have broke in for a moment on the Frontiers, and if they have there committed atrocities of which the history of even barbarous Nations does not furnish a parallel example—if our Ports, our Plains, and our Cities, are told or given up, is it not evidently the result of the manœuvres planned at the Thuilleries, and of which Marie Antoinette was at once the Instigatrix and the moving principle? these, Citizen Jurors, are the public events which form the mass of proof that overwhelm Marie Antoinette.

“ With regard to the Declarations which were made in bringing on this Trial, and the Debates which have taken place, there result from them certain facts, which come directly in proof of the principal Accusation brought against the Widow Capet.

“ All other details, given either as a History of the Revolution, or in the Proceedings against certain notorious Personages, and some treacherous Public Functionaries, vanish before the charge of High Treason, which weighs heavily upon Antoinette, of Austria, Widow of the *ci-devant* King.

“ There is one general observation to be attended to—namely, that the Accused has owned that she had the confidence of Louis Capet.

“ It is evident, too, from the Declaration of Valaze, that Antoinette was consulted in political affairs, since the late King was desirous that she

Seul crime, est soumis à votre conscience et à votre connaissance. Vous avez à juger toute la vie politique de l'accusée, depuis qu'elle est venue siéger à côté du défunt Roi des Français; mais vous devez surtout fixer votre délibération sur les manœuvres qu'elle n'a jamais cessé un instant d'employer pour détruire la Liberté naissante, soit au dedans le Royaume par ses étroites connexions avec d'infâmes ministres, des Généraux perfides, et d'inâmes Représentans du peuple, ou de dehors du Royaume, en causant la négociation de la coalition monstrueuse des despotes de l'Europe, que l'histoire expose au ridicule à cause de leur impuissance, enfin, par la correspondance avec les ci devant princes Français Emigrants, et leurs dignes agens.

“ Si nous eussions voulu avoir une preuve orale de tous ces faits, il aurait fallu faire paraître la prisonnière devant la nation Française entière. La principale preuve est dans les papiers saisis dans la demeure de Louis Capet, dénombrés dans un rapport fait à la Convention Nationale par Gohier, un de ses membres; dans le recueil des pièces justificatives de l'acte d'accusation contre Louis Capet par la Convention; dernièrement et principalement, Citoyens Jurés, dans les événemens politiques dont vous avez tous été témoins et Juges.

S'il m'était permis, en remplissant une charge limitée, de me livrer aux émotions que la passion de l'humanité impose, nous aurions invité devant la Jurée les mânes de nos freres à Nanci, au Champ de Mars, sur les frontières, à la Vendée, à Marseille, à Lyon, à Toulon, en conséquence des infernales machinations de cette moderne Medecis; nous aurions amené devant vous les peres, les meres, les épouses et les enfans de ces infortunés Patriotes! Que dis-je! Infortunés! Ils sont morts pour la Liberté, et fideles à leur patrie. Toutes ces familles en larmes et en désespoir auraient accusé Antoinette de leur avoir arraché tout ce qu'elles avaient de plus cher au monde, et dont la privation rend la vie insupportable.

“ En effet, si les satellites du Despotisme Autrichien ont paru un moment sur les frontieres, et y ont commis des atrocités dont l'histoire même des nations barbares ne fournit point d'exemple parallele,—si nos ports, nos plaines, et nos villes sont vendus ou livrés, n'est-ce pas évidemment le résultat des manœuvres concertées aux Thuilleries, et dont Marie Antoinette était à la fois l'instigatrice et le mobile? Tels sont, Citoyens Jurés, les événemens publics qui forment la masse de preuves qui accable Marie Antoinette.

“ Quant aux déclarations qui ont été faites en instituant ce procès et aux débats qui ont eu lieu, il en résulte certains faits, qui viennent directement en preuve de l'Accusation principale intentée contre la veuve Capet.

Tous les autres détails donnés soit comme une histoire de la Révolution, on dans les procédures contre certains personnages notoires, et quelques fonctionnaires publics perfides, s'évanouissent devant l'accusation de haute trahison qui accable Marie Antoinette d'Autriche, veuve du ci-devant Roi.

“ Il y a une observation générale à laquelle il faut faire attention, savoir, que l'accusée a confessé qu'elle avait la confiance de Louis Capet.

Il est évident aussi, d'après la déclaration de Valaze, qu'Antoinette était consultée dans les affaires politiques, puisque le feu Roi voulait qu'elle fut con-

she should be consulted upon some plan of which the Witnesses could not tell the object. One of the Witnesses, whose precision and ingenuity are remarkable, has told you that the late Duke of Coigny had told him in 1788, that Antoinette had lent the Emperor, her Brother, 200 millions, to enable him to carry on the War which he then waged against the Turks.

"Since the Revolution, a bill of between 60 and 80,000 livres, signed Antoinette, and drawn upon Septeuil, has been given to the woman Polignac, then an Emigrant: and a Letter from La Porte recommended it to Septeuil, not to leave behind the least trace of that gift.

"Lecointre of Versailles told you, as an ocular witness, that since the year 1779, enormous sums had been expended at Court, for the *festes* of which Marie Antoinette was always the idol."

Here the Public Accuser went through the Charges of the first of October, when an orgy was given by the Life-Guards—The Flight to Varennes—the Massacre of the Swiss on the 10th of August—and, coming to the conduct of the Queen since her imprisonment in the Temple, he concluded as follows:

"The persons whose business it was to superintend in the Temple, always remarked in Antoinette an air of rebellion against the Sovereignty of the people. They seized an image representing an heart; and that image is a sign of ralliement, which was worn almost upon all the Counter-Revolutionists who came within the grasp of national vengeance.

"After the tyrant's death, Antoinette observed in the Temple, with regard to her son, all the etiquette of the ancient Court. The son of Capet was treated as a King. In all domestic occurrences he had the precedence before his Mother. At table he sat at the upper end, and was served first.

"I shall forbear, Citizens of the Jury, to mention here the interview of the Chevalier de St. Louis—of the carnation flower left in the apartment of the Accused—of the pricked paper given, or rather prepared, for an answer. This incident is a mere goal-intrigue which can figure in such a grand Act of Accusation.

"I conclude by a general reflexion, which I had already an opportunity of presenting. It is the French Nation which accuses Antoinette; all the political events prove evidence against her.

"These are the questions which the Tribunal has determined to submit to you:

1st, Is it proved, that there existed machinations and private intelligences with powerful Foreign States, and other external enemies of the Republic; such machinations and intelligences tending to furnish succours in money, and to give them ingress into the French Territory, for the purpose of facilitating the progress of their arms?

2dly, Is Marie Antoinette convicted of having co-operated with those machinations, and of having entertained those intelligences?

3dly, Is it proved, that there existed a plot or conspiracy to light up a Civil War in the heart of the Republic?

4thly, Is Marie Antoinette convicted of having had a share in that plot and that conspiracy;

The Jury, after having deliberated about an hour, returned into the Hall, and gave a verdict, affirming all the Charges submitted to them.

The President then addressed the following speech to the people:

consultée sur certain plan dont le témoin n'a pu dire quel était l'objet. Un des témoins, dont la précision et l'ingénuité sont remarquables, vous a dit, que le défunt Duc de Coigny lui avait dit en 1788, qu'Antoinette avait envoyé à l'Empereur son frere deux cens millions, pour le mettre en état de continuer la guerre qu'il faisait alors contre les Turcs.

Depuis la Révolution, il a été donné à la Polignac, alors émigrante, un billet d'entre soixante et quatrevingt mille Livres, signé Antoinette, et tiré sur Septeuil; et une lettre de La Porte recommandait à Septeuil de ne pas laisser la moindre trace de ce don.

Lecointre Versailles vous a dit, comme témoin oculaire, que depuis l'année 1779, il avait été dépensé à la Cour des sommes énormes pour des fêtes dont Marie Antoinette était toujours l'Idole.

Ici l'Accusateur public a entré dans les détails de l'accusation relative au premier d'Octobre, quand les gardes du Corps donnerent une orgie—de la fuite à Verrenes.—du massacre des Suisses le 10 d'Août,—et venant à la conduite de la Reine depuis son emprisonnement dans le temple, il a conclu comme suit :

Ceux qui avaient la surveillance dans le temple, ont toujours remarqué dans Antoinette un air de rébellion contre la souveraineté du peuple. Ils ont fait une image représentant un cœur; et cette image est le signe de ralliement que portaient presque tous les contre-révolutionnaires qui sont venus à la portée de la vengeance nationale.

Après la mort du Tyran, Antoinette a observé dans le temple, à l'égard de son fils tout l'étiquette de l'ancienne Cour. Le fils de Capet était traité comme un Roi. Dans toute occurrence domestique il avait le préférence sur sa mere. A table il siégeait au haut bout, et était servi le premier.

Je ne ferai pas mention ici, Messieurs les Jurés, de l'entrevue du Chevalier de St. Louis,—de la fleur incarnate laissée dans l'appartement de l'Accusée; du papier piqué, ou plutôt préparé pour une réponse. Cet incident est une simple intrigue de prison qui peut figurer dans un si grand acte d'accusation.

Je conclus par une réflexion générale, que j'ai déjà eu occasion de présenter : C'est la nation Française qui accuse Antoinette : tous les évènements politiques sont autant de témoins contre elle.

Voici les questions que le Tribunal a déterminé de vous soumettre :

1^o. Est il prouvé qu'il existait des machinations et des intelligences secrètes avec de puissans États étrangers, et autres ennemis extérieurs de la République; telles machinations et intelligences tendant à leur fournir des secours en argent, et à leur donner entrée sur les territoires Français, à l'effet de faciliter les progrès de leurs armes ?

2^o. Marie Antoinette est elle convaincue d'avoir entretenue ces intelligences ?

Est il prouvé, qu'il existait un complot ou une conspiration pour allumer une guerre civile dans le cœur de la République ?

3^o. Marie Antoinette est elle convaincue d'avoir eu part à ce complot et à cette conspiration ?

Les Jurés, après avoir délibéré environ une heure, rentrerent dans la Salle, et donnerent un verdict, affirmant toutes les charges à eux soumises.

Le Président adressa au peuple le discours suivant :

“ If the Citizens who compose the audience were not liberal men, and of consequence capable of feeling all the dignity of their state, I ought perhaps to recall to their memory, that at the moment when the National Justice is about to declare the Law, Reason and Morality impose upon them the greatest silence, and forbid every mark of approbation; and that a person, of whatever crimes they may be convicted, and attainted by the Law, is then only entitled to pity and humanity.”

The Queen was again brought in.

President—“ Antoinette, hear the sentence of the Jury;” which was then read.—“ You shall hear the questions of the Public Accuser.

Fouquier then spoke, and demanded that the Accused should be condemned to die, conformable to the first article of the first section of the first head of the second part of the Penal Code, which is thus expressed:

“ Every manœuvre, or intelligence with the enemies of France, tending to facilitate their entrance into any part of the Empire, whether it be to deliver up to them towns, fortresses, ports, or vessels, appertaining to France, or in furnishing them with succours in men, money, provisions, or ammunition, or to favour in any manner the progress of their arms on the French territory, or against our forces by sea or land, whether by corrupting the fidelity of the officers, soldiers, or other Citizens, towards the French nation, shall be punished with death.”

And the second article of the first section of the first title of the second part of the same Code is thus expressed.

“ Every conspiracy and plot, tending to trouble the State, by a Civil War, in arming the Citizens against one another, or the exercise of regal authority, shall be punished with death.”

The President called upon the Accused to declare, whether she had any objection to make to the sentence of the Laws demanded by the Public Accuser?

Antoinette bowed her head, in token of negative.

Upon the same demand being made of her Defenders, Trouson spoke, and said: “ Citizen President, the declaration of the Jury being precise, and the Law formal in this respect, I announce that my professional duty with regard to the Widow Capet, is terminated.”

The President gathered the suffrages of his Colleagues, and pronounced the following sentence:

“ The Tribunal, after the unanimous declaration of the Jury, in conformity to the Laws cited, condemns the said Marie Antoinette, called of Lorraine and Austria, Widow of Louis Capet, to the penalty of death, her goods confiscated for the benefit of the Republic, and this sentence shall be executed on the Place of the Revolution.”

Marie Antoinette during the whole of her Trial, preserved a calm and steady countenance.—During the first hours of her Trial, she played with her fingers upon the bar of the chair with an appearance of unconcern, and it seemed as if she were playing on the Forte-Piano.

LAST MOMENTS OF THE QUEEN.

When she heard her sentence read, she did not shew the smallest alteration in her countenance, and left the Hall without saying a single word to the Judges or to the People. It was then half past four o'clock in the morning,

“ Si les Citoyens qui composent cette audience n'étaient pas des hommes généreux, et par conséquent capables de sentir toute la dignité de leur état, je devrais peut-être rappeler à leur mémoire qu'au moment où la Justice nationale est sur le point de déclarer, la Loi, la Raison et la morale leur imposent le plus profond silence, et défendent toute marque d'approbation; et que toute personne, de quelques crimes qu'elle soit atteinte et convaincue par la loi, a alors droit à la pitié et à l'humanité.

La Reine fut ramenee dans la salle.

Le Président. “ Marie Antoinette, écoutez la sentence de la Jurie”. (Laquelle a été lue) “ Vous entendrez les questions de l'Accusateur public”.

Fouquier parlé en suite, et demandée que l'accusée fut condamnée à la mort, conformément au premier article de la première section du premier titre de la seconde partie du Code pénal, qui s'exprime ainsi :

“ Toute manœuvre ou intelligence avec les ennemis de la France, tendant à faciliter leur entrée dans aucune partie de l'Empire, soit pour leur livrer des villes, des forteresses, ports ou vaisseaux appartenant à la France, ou en leur fournissant des secours d'hommes ou d'argent, provisions ou munitions, ou pour favoriser en aucune manière le progrès de leurs armes sur les territoires Français, ou contre nos forces par mer ou par terre, soit en corrompant la fidélité des officiers, soldats, ou autres citoyens, en vers la nation Française, sera punie de mort”.

Et le second article de la première section du premier titre de la seconde partie du même code, s'exprime ainsi :

“ Toute conspiration et complot, tendant à troubler l'état, par une guerre civile, en armant les Citoyens les uns contre les autres, ou l'exercice de l'autorité Royale, sera punie de mort”.

Le Président somma l'accusée de déclarer, si elle avait quelque objection à faire à la sentence des loix demandée par l'Accusateur public ?

Antoinette baissa la tête en signe de négative.

Sur la même demande faite à ses défenseurs, Trouson parla, et dit, “ Citoyens Président, la déclaration faite aux Jurés étant précise, et la loi formelle à cet égard, j'annonce que mon devoir professionnel relativement à la Veuve Capet est terminé”.

Le Président recueillit les suffrages de ses Collègues, et prononça la sentence qui suit :

“ Le Tribunal, après la déclaration unanime des Jurés, conformément aux loix citées, condamne la dite Marie Antoinette, dite de Lorraine et d'Autriche, Veuve de Louis Capet, à la peine de mort, ses effets confisqués au profit de la République, et cette sentence sera exécutée sur la place de la Révolution”.

Marie Antoinette conserva durant tout le tems de son procès, une contenance calme et ferme.

Durant les premières heures, elle jouait avec ses doigts sur la barre de la chaise sans paraître y prendre aucun intérêt; il semblait comme si elle en joué du piano forté.

DERNIERS MOMENS DE LA REINE.

Quand elle entendit lire sa sentence, elle ne fit pas paraître la moindre altération sur son visage, et sortit de la Salle sans dire un seul mot aux Ju-

ing, (Oct. 16.) The Queen was conducted to the condemned hole in the prison of the Conciergerie.

At five o'clock the *general* was beat. At seven the whole armed force was on foot; cannon were planted upon the squares and at the extremities of the bridges, from the Palace to the Square *de la Revolution*. At ten o'clock numerous patrols passed through the streets. At half past eleven o'clock in the morning, Marie Antoinette was brought out of the prison, dressed in a white *dishabille*. Like other malefactors, she was conducted upon a common cart to the place of execution. Her beautiful hair from behind was entirely cut off, and her hands were tied behind her back. Besides her *dishabille*, she wore a very small white cap. Her back was turned to the horse's tail. During her trial she wore a dress of a white and black mixture. On her right was seated upon the cart the executioner; upon the left, a Constitutional Priest belonging to the Metropolitan church of *Notre Dame*, dressed in a grey coat, and wearing what is commonly called a bob-wig. The cart was escorted by numerous detachments of horse and foot, Henriot, Roufin, and Boulanger, Generals of the Revolutionary army, preceded by the rest of their Staff Officers, rode before the cart.

An immense mob, especially women, crowded the streets, insulted the Queen, and vociferated, *Long live the Republic!* She seldom cast her eyes upon the populace, and beheld with a cold indifference the great armed force of 30,000 men, which lined the streets in double ranks. The sufferings which she sustained during her captivity, had much altered her appearance, and the hair on her fore-head appeared as white as snow.

The Queen, without anguish or bigotry, was speaking to the Priest seated by her side. Her spirits were neither elevated nor depressed; she seemed quite insensible to the shouts of *Vive la Republic!*—she shewed a kind of satisfaction to look forward for the moment which might rid her of her miserable existence. When she passed through the street called Rue St. Honore, she some times attentively looked at the inscriptions of the words *Liberty* and *Equality* affixed to the out-side of the houses. She ascended the scaffold with seeming haste and impatience; and then turning her eyes with great emotion towards the Garden of the Tuilleries, the former abode of her greatness.

At half past twelve o'clock, the Guillotine severed her head from her body. She died in the 38th year of her age.

The Executioner lifted and shewed the blood streaming head from the four different corners of the scaffold, which is shewn only from one side in all other common executions. The blood thirsty mob instantly vociferated, *Long live the Republic!*

A young man who dipped his pocket handkerchief in the Queen's blood, and pressed it with veneration to his breast, was instantly apprehended. Upon him were found the portraits of Louis XVI. and of Marie Antoinette.

The corpse of the ill-fated Queen was immediately after buried in a grave filled with quick lime, in the church yard called *la Madeleine*, where Louis XVI. was buried in the same manner.

Thus died, by the hands of the most relentless Monsters, Marie Antoinette, of Austria and Lorraine, daughter of the great and immortal Marie Therese, Queen of Hungary, and of Francis I. Emperor of Germany. She was born November 2, 1755; married April 19, 1770, Louis XVI. then Dau-

ges ni au peuple. Il était quatre heures et demie du matin (le 16 Octobre) la Reine fut conduite au Cachot dans la prison de la Conciergerie.

A cinq heures on batit le Général. A sept heures toute la force armée était sur pied; on plaça de l'Artillerie dans la place, et aux extrémités des ponts, depuis le Palais jusqu'à la place de la Révolution. A dix heures, de fortes patrouilles pillaient par les rues. A onze heures et demie, Marie Antoinette fut sortie de prison, habillée en blanc. Elle fut conduite à la place d'exécution, comme les autres malfaiteurs, sur une charette ordinaire. Ses beaux cheveux de derrière étaient entièrement coupés, et elle avait les mains attachées derrière le dos. Outre son déshabillé, elle portait un très petit bonnet blanc. Elle avait le dos tourné vers la queue du cheval. Durant son procès, elle portait un déshabillé mêlé de noir et de blanc. Son Exécuteur était assis sur la charette, à gauche un Prêtre constitutionnel de l'Eglise Métropolitaine de Notre Dame vêtu d'un habit gris, et portant ce qu'on appelle vulgairement une peruke d'Abbé. La charette était escortée par de nombreux détachements de Cavalerie et d'Infanterie. Henriot, Roufin et Boulanger, Généraux de l'armée Révolutionnaire, précédés des autres Officiers Majors, allaient à cheval devant la charette.

Une immense populace, composée principalement de femmes, remplissait les rues, insultait la Reine, et criait de toutes les forces, *Vive la République!* Elle jettait rarement les yeux sur la populace, et regardait avec une froide indifférence, la nombreuse force armée, composée de 30,000 hommes, qui bordait les rues à doubles rangs. Ses souffrances durant la captivité-avaient beaucoup altéré son visage; les cheveux sur son front paraissent aussi blancs que neige.

La Reine, sans angoisse ni bigoterie, parlait au prêtre assis à côté d'elle. Ses esprits ne semblaient ni élevés ni abattus; Elle paraissait insensible aux acclamations de *Vive la République!* Elle faisait même paraître une espèce de satisfaction à voir avancer le moment qui devait la délivrer de sa misérable existence. Quand elle passa dans la rue St. Honoré, elle regarda quelques fois avec beaucoup d'attention les inscriptions des mots *Liberté et Egalité* apposées en dehors des Maisons. Elle monta sur l'échafaud avec une hâte et une impatience apparentes, et tourna les yeux avec beaucoup d'émotion vers le jardin des Thuilleries, ci-devant séjour de la grandeur.

A midi et demi la Guillotine separa la tête de son corps. Elle mourut dans la 38^{me} année de son âge.

L'Exécuteur ramassa et montra des quatre coins de l'échafaud la tête, de laquelle le sang ruisselait, ce que l'on ne montre que d'un côté dans toutes les autres exécutions communes. La populace languinaire s'écria aussitôt, *Vive la République,*

Un jeune homme qui trempa son mouel oir dans le sang de la Reine, et le pressa sur son sein, fut arrêté sur le champ. On trouva sur lui les portraits de Louis XVI et de Marie Antoinette.

Le corps de l'infortunée Reine fut immédiatement enterré dans une fosse remplie de chaux vive, dans le Cimetière de la Madelaine, où Louis XVI fut enterré de la même manière.

C'est ainsi qu'à péri par les mains de ces monstres implacables, Marie Antoinette d'Autriche et de Lorraine, fille de la grande et immortelle Marie Thérèse, Reine de Hongrie, et de François premier, Empereur d'Allemagne.

phin of France. She died with a spirit and greatness of mind far above her misfortunes, Oct. 16, 1793, after having survived the fate of her lamented Royal Consort near nine months.

THE QUEBEC GAZETTE EXTRAORDINARY.

THURSDAY, 29TH MAY.

YESTERDAY arrived Captain *Vezey*, Aide-de-Camp to His Royal Highness PRINCE EDWARD, with dispatches to His Excellency LORD DORCHESTER, from General Sir *Charles Grey*, Commander in Chief of His MAJESTY's Forces in the West Indies.

From these dispatches we are authorized to inform the public of the close of the campaign in the West-Indies by the reduction of the Islands of *Martinico*, *St. Lucia*, *Guadaloupe*, the *Saints*, *Mariagalante*, *Defeada* and their several Dependencies.

The *Island of Martinico* surrendered on the 23d of *March*—*St. Lucia* on the 4th of *April*. The *Forts and Batteries of Grande Terre in Guadaloupe* were taken by Storm on the 12th, and *Fort Charles with Basseterre* on the 22d of *April*. The same day a *Capitulation* was signed by Major-General *Collot* the Governor, Surrendering the Islands of the *Saints*, *Mariagalante*, *Defeada* and all their Dependencies to His MAJESTY.

In consequence of the above Brilliant Successes of His MAJESTY's Arms, there will be a *General Discharge of the Artillery* in this Garrison to-morrow at noon.

PROVINCIAL REGISTER.

HOUSE of ASSEMBLY.

Thursday, MAY 1st.

THE House was called and the Members absent were excused. His Excellency the Governor's Message was taken into Consideration, and an Address was unanimously voted in answer thereto. And afterwards the Amendments made by the Legislative Council to the Judicature Bill were officially read and ordered to be taken into consideration to-morrow.

Friday 2d. The House proceeded on the Amendments by the Legislative Council read yesterday, Agreed to several of them and adjourned.

Saturday 3d. The House went through the above amendments and having disagreed to some of them a Committee was appointed to draw up reasons for such disagreement to be exposed at a Conference with the Legislative Council. Mr. *Desalaberry* reported from the Committee of the whole House the Amendments to the Militia Bill, which were ordered to be taken into Consideration on Monday next.

Monday 5th. The House received sundry reports—read for the first time the Bill for appointing Commissioners to treat with Commissioners on behalf of the Province of Upper Canada for the purposes therein mentioned.

The

magne. Elle naquit le 2 Novembre 1755, épousa le 19 Avril 1770 Louis XVI alors Dauphin de France. Elle est morte avec un courage et une grandeur d'ame beaucoup supérieurs à ses malheurs le 16 Octobre 1793, après avoir survécu près de neuf mois à son déploré époux.

GAZETTE EXTRAORDINAIRE DE QUEBEC.

JEUDI, 29 MAI, 1794

LE Capitaine *Vezzy*, Aide de Camp de Son Altesse Royale le PRINCE EDOUARD, est arrivé hier avec des dépêches pour Son Excellence le LORD DORCHESTER de la part du Général *Sir Charles Grey*, Commandant en Chef des Forces de Sa Majesté dans les Indes Occidentales.

D'après ces dépêches, nous sommes autorisés d'annoncer au public, que la campagne est terminée dans les Indes Occidentales par la réduction des Isles de la Martinique, de Ste. Lucie, de la Guadeloupe, des Saints, de Marie-galante, de Desceada et de leurs dépendances.

L'Isle de la Martinique s'est rendue le 23 de Mars, Sainte Lucie le 4 d'Avril. Les Forts et Batteries de Grande-Terre dans la Guadeloupe ont été pris d'assaut le 12 d'Avril, et le Fort Charles avec Basseterre le 22. Le même jour les Isles des Saints, de Marie galante, Desceada et toutes leurs dépendances se sont rendues aux armes de Sa Majesté par capitulation signée par le Major Général Collot, Gouverneur.

En conséquence de ces brillants succès des armes de Sa Majesté, il y aura demain à midi un décharge générale de l'artillerie de cette garnison.

R E G I S T R E P R O V I N C I A L .

C H A M B R E D' A S S E M B L E ' E .

Jeudi 1 MAI.

Il a été fait un appel nominal, et les Membres absens ont été excusés. Le message du Gouverneur a été pris en considération, et une adresse a été unanimement votée en réponse à cette adresse. Ensuite les amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill de Judicature, ont été lus officiellement et ordonnés d'être pris en considération demain.

Vendredi 4. La Chambre a procédé sur les amendemens faits par le Conseil Législatif sus hier, en a agréé plusieurs, et a ajourné.

Samedi 3. La Chambre a procédé de rectes sur les amendemens ci-dessus, et en ayant désagrée quelques uns, il a été nommé un comité afin de dresser les raisons d'un pareil désagrément pour être exposées à une conférence avec le Conseil. Mr. de Salaberry a fait rapport de la part du Comité de toute la Chambre des amendemens faits au Bill de Milice, lesquels ont été ordonnés d'être pris en considération Lundi prochain.

Lundi, 5. La Chambre a reçu divers rapports. Lu pour la seconde fois le Bill pour appointer des Commissaires pour traiter avec les Commissaires de

The House then took into consideration the Amendments to the Militia Bill and having passed some of them, adjourned.

Tuesday 6th. The House resumed the Consideration of the Amendments to the Militia Bill.

Wednesday 7th. The Bill for appointing Commissioners, for treating with Commissioners on behalf of the Province of Upper Canada for the purposes therein mentioned, was read a second time, and ordered to be referred to a Committee of the whole House to-morrow—the House took up the consideration of the amendments made in Committee to the Militia Bill.

Thursday 8.—The House resumed the consideration of the Militia Bill.

Friday 9—The House were employed as yesterday.

Saturday 10.—The Amendments to the Militia Bill being gone through, it was Ordered to be ingrossed. The House then went into Committee on the Bill for appointing Commissioners as above. Mr. Lees reported from the Committee, that they had gone through the Bill and made some amendments which after being read, were agreed to, and the Bill was Ordered to be ingrossed.

Monday 12.—The Bill for facilitating the negotiation of Promissary Notes was taken up, and after some Amendments, it was ordered to be ingrossed.

Tuesday 13.—The Bill for appointing Commissioners was read a third time and passed—the Gentlemen named, are, James M'Gill, François Malhiot, John Richardson, Joseph Papineau, and James Walker, Esquires.

Wednesday 14.—The Bill for facilitating the negotiation of Promissary Notes, was read a third time and passed.

Thursday 15. A Bill concerning Aliens and others was introduced and read a first time.

Friday 16.—The Alien Bill was read a second time, and ordered to be committed to a Committee of the whole House to-morrow.

The House took into consideration the Amendments made by the Legislative Council to the Bill providing for the publication of the Laws, and agreed to the same

Saturday 17.—The House went into Committee on the Alien Bill.

Monday 19.—The Engrossed Militia Bill was read a third time and passed, after undergoing several amendments at the Table.

Tuesday 20.—The House went into Committee on the Alien Bill.

Wednesday 21.—The House went again into Committee on the Alien Bill, and after some time Mr. Bedard reported that the Committee had gone through the Bill, and that He was ready to report the Amendments.—Ordered that the Report be received to-morrow.

Thursday 22.—Mr. Bedard reported the amendments to the Alien Bill; which were agreed to, and the Bill was ordered to be engrossed.

Friday 23.—A Petition from the Collector and Comptroller of the Port of Quebec was presented to the House by Mr. Lynd praying for an augmentation of their Commission on the Duties imposed by the Legislature. Ordered that the Petition do lie upon the Table. The House then adjourned to Monday.

Monday 26.—The engrossed Bill concerning the Aliens and others was read a third time and passed.

Tuesday 27.—The House had sundry conferences with the Legislative Council on the subject of an Address to his Excellency the Governor, praying him

de la Province du Haut-Canada sur les objets y mentionés. La Chambre a ensuite pris en considération les amendemens faits au Bill de Milice, et en ayant passé que ques-uns, elle a ajourné.

Mardi 6. La Chambre a repris la considération des amendemens faits au Bill de Milice.

Mercredi 7. Le Bill pour appointer des Commissaires pour traiter avec des Commissaires de la part de la Province du Haut-Canada sur les objets y mentionés, a été lu une Seconde fois, et ordonné d'être relécté à un Comité de toute la Chambre demain. La Chambre a pris en considération les amendemens faits en Comité au Bill de Milice.

Jeudi 8. La Chambre a repris la considération du Bill de Milice.

Vendredi 9. La Chambre a été occupée comme hier.

Samedi 10. Les amendemens faits au Bill de Milice ayant été expédiés, il a été ordonné de le grossoyer. La Chambre s'est ensuite formée en Comité sur le Bill pour appointer des Commissaires comme sus dit. Mr. Lees a fait rapport de la part du Comité, qu'il avait expédié le Bill et fait quelques amendemens, qui, après avoir été lus, ont été agréés, et il a été ordonné de grossoyer le Bill.

Lundi 12. Le Bill pour faciliter la négociation des Billets promissoires a été pris en considération, et après quelques amendemens, il a été ordonné de le grossoyer.

Mardi 13. Le Bill pour appointer des Commissaires a été lu une troisième fois et a passé. Les personnes nommées sont James M'Gill, François Malhiot, John Richardson, Joseph Papineau et James Walker.

Mercredi 14. Le Bill pour faciliter la négociation des Billets promissoires a été lu une troisième fois, et passé.

Jeudi 15. Un Bill concernant les Etrangers et autres a été introduit, et lu pour la première fois.

Vendredi 16.—Le bill concernant les Etrangers a été lu une seconde fois, et ordonné d'être referré à un Comité de toute la Chambre demain. La Chambre a pris en considération les amendemens faits par le Conseil Législatif au bill qui pourvoit à la publication des Loix, et les a agréés.

Samedi 17.—La Chambre s'est formée en comité sur le bill concernant les Etrangers.

Lundi 19.—Le bill de Milice grossoyé a été lu une troisième fois, et a passé, après avoir subi plusieurs amendemens à la Table.

Mardi 20.—La Chambre s'est formée en Comité sur le bill concernant les Etrangers.

Mercredi 21.—La Chambre s'est reformée en Comité sur le bill concernant les Etrangers, et quelque tems après Mr. Bedard a fait rapport que le Comité avait fini l'examen de ce bill, et qu'il était prêt à faire rapport des amendemens. Ordonné que le rapport soit reçu demain.

Jeudi 22.—Mr. Bedard a fait rapport des amendemens faits au Bill relatif aux Etrangers, lesquels ont été agréés, et il a été ordonné de grossoyer le Bill.

Vendredi 23.—Une pétition du Collecteur et du Contrôleur du port de Québec a été présentée à la Chambre par Mr. Lynd, demandant une augmentation de leur commission sur les droits imposés par la Législature.—Ordonné que cette pétition demeure sur la table. La Chambre a ajourné à Lundi.

him to request the Judges, and Law Officers of the Crown to draw up and report their opinions concerning the forms of proceeding in the Courts of Justice in this Province, and their opinions also on the fixing a table of fees to be taken by Lawyers, Notaries, Surveyors and other Civil Officers, the whole to be laid before the Legislature at the next Sessions.

Thursday 29.—The House received the Report of the Committee on the Contingent Expences of the Session, and passed the same.

Friday 30.—The Journals were ordered to be printed, and other arrangements took place previous to the recess.

Saturday 31—The House met, and at two o'clock, P. M. received a Message from His Excellency the Governor requesting their attendance in the Legislative Council Chamber, Mr. Speaker and the House went up, and His Excellency was pleased to give, in His Majesty's Name, His Assent to the following public Bills:

LEGISLATIVE COUNCIL, *Saturday, 31st May.*

This day His Excellency the Governor went in State to the Legislative Council, and being seated on the Throne with the usual Solemnities the Usher of the Black Rod was sent with a Message from His Excellency to the House of Assembly to command their attendance at the Bar: and the Speaker with the Commons being come, His Excellency was pleased to declare in His Majesty's Name the Royal Assent to the following Bills:

A Bill intituled, "An Act for the Publication of certain Laws, and for the Printing and distributing to certain persons for the purpose of public information, all Laws that have been and shall be passed in the Legislature of this Province under the present Constitution."

A Bill intituled, "An Act for appointing Commissioners to treat with Commissioners on behalf of the Province of Upper Canada for the purposes therein mentioned."

A Bill intituled, "An Act to facilitate the negotiation of Promissory Notes."

A Bill intituled, "An Act for the Division of the Province of Lower Canada, for amending the Judicature thereof, and for repealing certain Laws therein mentioned."

A Bill intituled, "An Act to provide for the Security of this Province by the better Regulation of the Militia thereof, and for repealing certain Acts or Ordinances relating to the same."

A Bill intituled, "An Act for establishing Regulations respecting Aliens, and certain Subjects of His Majesty who have resided in France, coming into this Province or residing therein, and for empowering His Majesty to secure and detain persons charged with or suspected of High Treason; and for the Arrest and Commitment of all Persons, who may individually by Seditious Practices, attempt to disturb the Government of this Province."

His Excellency was pleased to reserve the Bill intituled, "An Act for the Division of the Province of Lower Canada, for amending the Judicature thereof, and for repealing certain Laws therein mentioned," for the signification of His Majesty's pleasure thereon.

After which His Excellency was pleased to make the following gracious Speech to both Houses of the Legislature,

Gentle.

Lundi 26.—Le bill Grossfoye relatif aux Etrangers et autres a été lu une troisième fois, et a passé.

Mardi 27 —La Chambre a eu plusieurs conférences avec le Conseil Législatif au sujet d'une adresse au Gouverneur, pour le prier de demander aux Juges et Officiers de loi de la Couronne de dresser et faire rapport de leurs opinions concernant les formes de procéder dans les Cours de Justice en cette province, et aussi leurs opinions sur la fixation d'une table d'Honoraires que pourront exiger les Avocats, Notaires, Arpenteurs et autres officiers Civils: le tout pour être remis devant la Législature à la prochaine Session.

Jeudi 29. La Chambre a reçu le rapport du Comité sur les dépenses contingentes de la Session, et l'a passé.

Vendredi 30. Il a été ordonné que les Journaux soient imprimés; et il a été fait d'autres arrangements nécessaires avant le récéss.

Samedi 31. La Chambre s'est assemblée à deux heures après midi. Elle a reçu un Message de la part de Son Excellence le Gouverneur, lui ordonnant de se rendre dans la Chambre du Conseil Législatif. La Chambre s'y est rendue en conséquence, et son Excellence a donné, au nom du Roi, son assentiment aux Bills suivans:

CONSEIL LEGISLATIF, Samedi, 31 MAI.

Le Gouverneur est venu aujourd'hui en cérémonie, au Conseil Législatif, où étant assis sur le Trône avec les solemnités ordinaires, l'Huissier à verge noire a été envoyé avec un Message de son Excellence à la Chambre d'Assemblée, pour lui commander de le rendre au Conseil. L'Assemblée, précédée de son Orateur, étant venue, Son Excellence a déclaré, au nom du Roi, l'assentiment Royal aux bills suivans:

Un Bill intitulé, "Acte pour la publication de certaines loix, et pour l'impression et distribution à certaines personnes pour l'information du public, de toutes loix qui ont été et seront passées dans la Législature de cette Province sous la présente Constitution".

Un Bill intitulé, "Acte qui établit des Commissaires pour traiter avec des Commissaires de la part de la province du Haut Canada, sur les objets y mentionnés".

Un Bill intitulé, "Acte pour faciliter la négociation des billets promissaires".

Un Bill intitulé, "Acte pour la division de la Province du Bas Canada, pour amender la judicature d'icelle, et rappeler certaines loix y mentionnées".

Un Bill intitulé, "Acte qui pourvoit à la sûreté de cette province par le meilleur régleme de la milice d'icelle, et qui révoque certains actes et Ordonnances relatives à icelle".

Un Bill intitulé, "Acte pour établir des réglemens concernant les Etrangers, et certains sujets du Roi, qui ayant résidé en France, viennent dans cette province, ou y résident, pour autoriser sa Majesté d'arrêter et déténer les gens accusés ou soupçonnés de haute trahison, et d'arrêter et emprisonner toutes personnes qui pourront individuellement, par des pratiques séditioneuses, tenter de troubler le gouvernement de cette Province".

Son Excellence a réservé le Bill intitulé, "Acte pour la division de la Province du Bas Canada, pour amender la judicature d'icelle, et révoquer certaines loix y mentionnées", jusqu'à ce que le Roi ait signifié sa volonté sur icelui.

*Gentlemen of the Legislative Council,
and Gentlemen of the House of Assembly,*

I MAKE no doubt that on returning to your respective Homes you will zealously diffuse among all Ranks of People those Principles of Justice, Patriotism and Loyalty which have distinguished your public Labours during this long Session; that you will use your best Exertions to find out and bring to Justice, those evil disposed Persons who by inflammatory Discourses, or the spreading of Seditious Writings, endeavour to deceive the unwary, and disturb the Peace and good Order of Society; and that you will avail yourselves of every Opportunity to convince your Fellow-subjects, that the Blessings they enjoy under a truly free and happy Constitution can be preserved only by a due obedience to the Laws, all Breaches of which are the more inexcusable, as the Constitution itself has provided for the safe and easy repeal or modification of such as may be found not to answer the good Intentions of the Legislature.

The Success of His Majesty's Arms in the West Indies is an Event that on every account must afford great Satisfaction; more particularly as it holds out a Prospect of the most important commercial Advantages to this Province as well as to the rest of His Majesty's Dominions.

Then the Speaker of the Legislative Council said,

*Gentlemen of the Legislative Council,
and Gentlemen of the Assembly,*

It is His Excellency's will and pleasure, that the Legislative Council and Assembly be prorogued to *Wednesday the ninth day of July next*, to be then and there holden—And the Legislative Council and Assembly are accordingly prorogued to *Wednesday the ninth day of July next*.

In consequence of the brilliant successes of His Majesty's Arms in the West Indies, on Friday 30th inst. there was a general discharge of the Artillery in this Garrison at noon, and a general illumination in the evening, with every other demonstration of joy.

A P P O I N T M E N T S.

His Excellency the Governor has been pleased to cause Letters Patent to issue, appointing and creating the Right Reverend Father in God, JACOB, Bishop of Quebec, to the State, Degree, Dignity and Honor of Lord Bishop of Quebec and its Dependencies, together with Writs of Summons to the Legislative Council in virtue of the Royal Mandamus to those effects, bearing date at St. James's the 17th day of July, 1793.

His Excellency LORD DORCHESTER has been pleased to re-appoint Pierre Meziere Esq. a notary Public for the Province of Lower Canada, on his quitting his professional line of an Advocate, Barrister and Attorney.

HIS EXCELLENCY the Governor General has been pleased to appoint *Maurice Louis Desdevans* of Glandons, Public Notary for the District of Montreal.

HIS EXCELLENCY the Governor General, has been pleased to appoint *Pierre Lavoie*, Pilot for the River St. Lawrence. At

Après quoi Son Excellence a fait la harangue suivante aux deux Chambres de la Législature :

*Messieurs du Conseil Législatif,
et Messieurs de la Chambre d'Assemblée,*

JE n'ai aucun doute qu'en retournant dans vos Domiciles respectifs, vous répandrez avec zèle parmi le public ces principes de Justice, de Patriotisme et de Loyauté qui ont distingué vos travaux publics pendant le cours de cette longue Session; que vous emploierez tous vos efforts à découvrir et à amener devant la justice ces Personnes mal disposées, qui par des discours et des conversations inflammatoires, ou répandant des Ecrits séditieux, tâchent de séduire ceux qui ne sont pas sur leurs gardes et de troubler la paix et le bon ordre de la société; et que vous prendrez toutes occasions de persuader à vos compatriotes que les bienfaits dont ils jouissent sous une constitution vraiment libre et heureuse, ne peuvent être conservés que par une sincère obéissance aux Loix, toutes infractions desquelles sont les plus inexcusables, parceque la constitution elle même a pourvu pour le rappel sûr et facile, ou pour la modification de telles qui pourront être trouvées ne pas répondre aux bonnes intentions de la Législature.

Le succès des armes de Sa Majesté dans les Indes occidentales, est un événement qui de toute manière, doit vous donner une grande satisfaction: d'autant plus particulièrement, qu'il soutient une perspective d'avantages les plus importants de commerce à cette Province, ainsi qu'à tous les autres Territoires de Sa Majesté.

Alors l'Orateur du Conseil Législatif à dit,

*Messieurs du Conseil Législatif, et
Messieurs de l'Assemblée,*

Son Excellence veut que le Conseil Législatif et l'Assemblée soient prorogés à Mercredi le neuvième jour de Juillet prochain—et en conséquence le Conseil Législatif et l'Assemblée sont prorogés à Mercredi le neuvième jour de Juillet prochain.

En conséquence du brillant succès des armes Britanniques dans les Indes Occidentales, Vendredi 30 du cour. il y eut à midi une décharge générale de l'artillerie de la garnison, et le soir une illumination dans toute la ville, accompagnée de toutes les marques d'une joie et satisfaction générale.

A P P O I N T E M E N T S.

Son Excellence le Gouverneur Général a fait émaner des Lettres Patentes qui appointent et constituent les Très Révérend Pere en Dieu JACOB Evêque de Quebec, à l'état, degré, dignité et honneur de Lord Evêque de Quebec et de ses dépendances, avec un ordre de sommation au Conseil Législatif en vertu du Mandat Royal à ces effets, en date du 17 de Juillet, 1793.

Son Excellence a appointé Pierre Meziere Ecuyer, Notaire public pour la Province du Bas Canada, en quittant sa profession d'Avocat.

Il a plu à son Excellence le Gouverneur Général d'appointer Maurice Louis Desdevans de Glandons, notaire public pour le District de Montréal.

Il a plu à son Excellence le Gouverneur Général d'appointer Pierre Lavoye pilote pour le fleuve St. Laurent,

At the Court of Oyer and Terminer and General Gaol Delivery, held in the City of *Quebec*, the following Prisoners have been tried and convicted—*Samuel Thorp* of Sacrilege in the Cathedral Church of *Quebec*.—*John White Wade* of stealing to the value of thirty shillings in a dwelling house.—*John Connelly* of stealing to the value of forty shillings sterling and upwards in a dwelling house,—and, *Luke Creay* of receiving stolen goods.

Thorp and *Connelly* have received sentence of Death, to be carried into execution on Friday the 13th of June.

The Court stands adjourned to the 3d day of June.

A la Cour d'Oyer et Terminer pour vuider entierement la prison, tenu en cette ville, les prisonniers ci-après nommés ont été jugés, et convaincus, savoir, *Samuel Thorp*, de Sacrilege dans l'Eglise paroissiale de *Quebec*; *John White Wade* de vol pour valeur de 30 shelins dans une maison; *John Connelly*, de vol pour la valeur de 40 shelins sterling et plus dans une maison, et *Luke Creay*, d'avoir recellé des Effets volés.

Thorp et *Connelly* ont été condamnés à la mort, et doivent être exécutés Vendredi le 13 de Juin.

La Cour est ajournée au 3me jour de Juin prochain.

On the 20th inst. died at the General Hospital of *Quebec*, the Reverend *Charles Francis Bailly de Messin*, Bishop of *Capfa*, Coadjutor of the Diocese of *Quebec*, aged fifty-three years.

Saturday, 30th died at *Quebec*, Mr. *Jonathan Eckart*.

Le vingt du courant à 5 heures et un quart du soir est décédé à l'Hôpital Général de *Quebec*, *Monseigneur Charles François Bailly de Messin*, Evêque de *Capfa*, Coadjuteur de *Quebec*, âgé de 53 ans.

Samedi, 30, mort à *Québec*, Mr. *Jonathan Eckart*.

Morts et Naissances à Québec pour le mois Mai, 1794.

1 Homme mariés,	} Mortis.	} Naissances.	} 14 Garçons,
7 Femmes, id.			
1 Grand Garçon,			
9 Petits Garçons,			
8 id. Filles.			

Arrivals in the Port of *Quebec*.

- May 7. Brig *Oporto*, Robert Shepherd, in 7 weeks from *Lisbon*.
 17. Brig *Hawk*, Edmund Macy, in 18 days from *Halifax*.
 — Schooner *Queen*, John Fryor, in 14 days from ditto.
 20. Ship *Parr*, John Kelly, in 11 days from ditto.
 24. Schooner *Chance*, Benjamin Carlile, in 21 days from ditto.
 27. Ship *Beaver*, John Beaton, in 2 months from *London*.
 28. Brig *Jessie*, John Patterfson, in 54 days from *Greenock*.
 — His Majesty's Provincial arm'd Snow the *Earl of Moira*,
 Minchen, Esq. Comander, in 15 days from *Halifax*.
 29. Schooner *Providence*, Wm. Freeman, in 37 days from *St. Vincent*.
 — Ship *James*, Alex. M'Kerdy, in 9 weeks from *Port Glasgow*.